

PER
D-297

DÉCHIFFRÉ

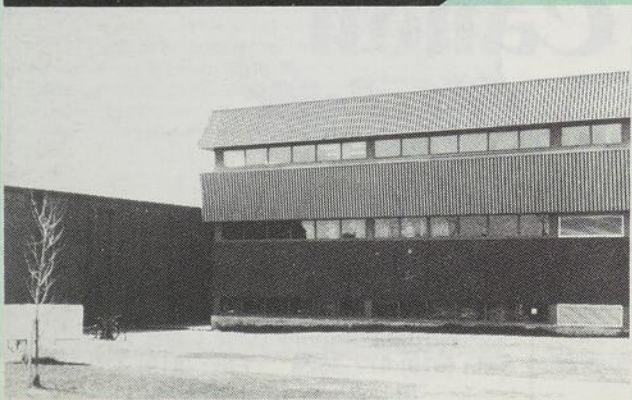
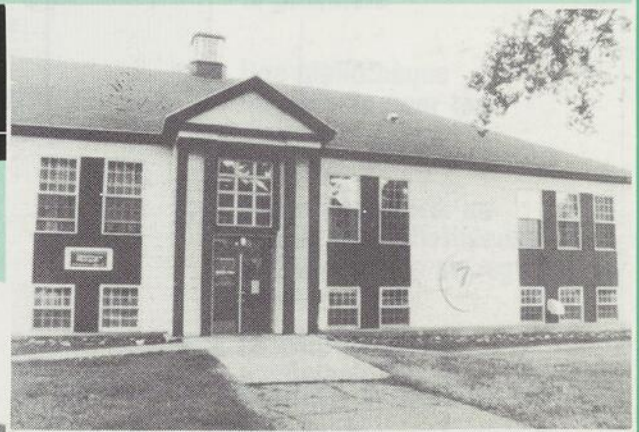


REVUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

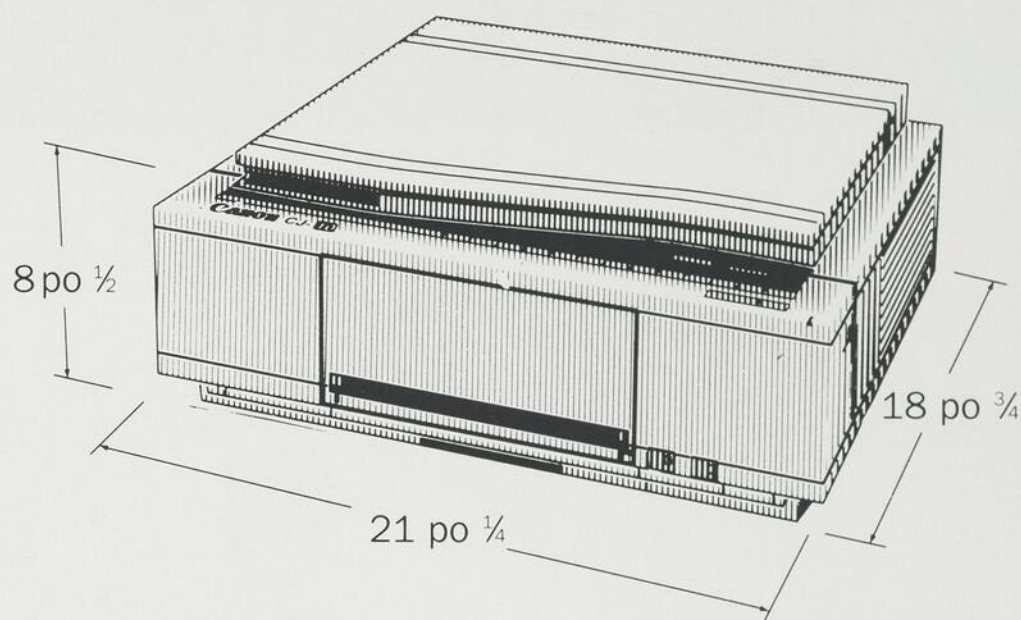
VOLUME 7 / NUMÉRO 3

DÉCEMBRE 1992

RÉGION CÔTE-NORD



De grandes nouvelles
sur la reprographie couleur.
Découvrez-en les
menus détails.



Voici le CJ10 de Canon. Le premier copieur couleur numérique de table au monde.

Le nouveau CJ10 constitue une nouvelle percée de Canon dans le domaine de la technologie de la reprographie en couleurs.

Pionnière de la reprographie couleur numérique, Canon innove une fois de plus en proposant un copieur qui fait appel à la technologie de l'impression par projection de bulles d'encre. Le CJ10 de Canon étonne par sa compacité, sa convivialité et la grande qualité de sa reproduction couleur.

Conjugué à l'unité de traitement d'images offerte en option, il réalise des présentations en superbes couleurs qui brillent par leur créativité visuelle. Invitez la couleur à votre table. Au menu, Canon vous propose l'innovation.

Voyez votre dépositaire de copieurs couleur Canon pour découvrir les menus détails des grands Canon... dont le prix.

Canon
CJ10
COPIEUR COULEUR À BULLES D'ENCRE

**ÉQUIPEMENTS DE BUREAU
BOIS-FRANCS INC.**

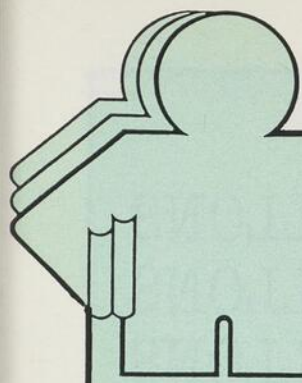
339, boul. Bois-Francis Nord
Victoriaville (Qué.) G6P 7B7
Tél.: (819) 758-8213 Fax: (819) 758-3919
Sans frais: 1-800-361-8213

Papeterie Expert

UN DES ÉQUIPEMENTS DE BUREAU EXPERT & B. INC.
760, boul. Casavant O.
St-Hyacinthe (Qué.) J2S 7S3
Tél.: (514) 773-2540 Fax: (514) 773-5377
Sans frais: 1-800-363-1011

**ÉQUIPEMENTS DE BUREAU
DRUMMOND (1983) INC.**

432 Lindsay
Drummondville (Qué.) J2B 1G6
Tél.: (819) 477-3626 Fax: (819) 472-4640
Si occupé: (819) 478-1301



ASSOCIATION
DES DIRECTEURS
DE BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES
DU QUÉBEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MAUD LEFEBVRE-ROUX
présidente

MONIQUE CHAGNON
vice-présidente

FRANCE LATREILLE-HUVELIN
secrétaire

DENIS BOYER
trésorier

LUC SIGOUIN

MONIQUE KHOUZAM-GENDRON

CONSTANCE GRÉGOIRE
conseillers

COMITÉ DE RÉDACTION
DE LA REVUE DÉFI

DENIS BOISVERT
coordonnateur

MONIQUE CHAGNON

JEANNE DÉSOUTELS

RÉAL MESSIER

SYLVAINÉ TÉTRAULT

CONCEPTION GRAPHIQUE
MONTAGE

PHOTOCOMPOSITION
IMPRESSION

ZAX!

(819) 474-6852

PUBLICITÉ
ET DISTRIBUTION

PIERRE MEUNIER

(514) 546-3763

C.P. 40

Acton Vale (Qc) J0H 1A0

ISSN-0831-4640

DÉPÔT LÉGAL

4^e TRIMESTRE 1992

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC

DÉFI est une revue publiée 3 fois l'an par l'Association des Directeurs de Bibliothèques publiques du Québec. Les articles paraissant dans DÉFI expriment l'opinion de leur(s) auteur(s) et pas nécessairement celle de l'Association ou de la Rédaction. Toute reproduction totale ou partielle de textes n'est permise qu'avec l'autorisation du comité de rédaction et doit être accompagnée de la mention: «Extrait de la revue DÉFI».

ABONNEMENT

3 NUMÉROS

18\$ (individus)

25\$ (institutions)

40\$ (soutien)

PHOTOS DE LA PAGE COUVERTURE

Côte-Nord

DÉFI

VOLUME 7 / NUMÉRO 3

DÉCEMBRE 1992

SOMMAIRE

- 4 Mot du coordonnateur**
Denis Boisvert
- 5 Mot de la présidente**
Maud Lefebvre-Roux
- 7 La planification stratégique dans les bibliothèques publiques du Québec**
Monique Khouzam-Gendron
- 13 Un voyage enrichissant**
Hélène Pétrin et Réjean Savard
- 15 Rapport CGI**
Gérard Mercure
- 18 Le partage des ressources documentaires, aperçu de la France et du Canada**
Sylvainé Tétrault
- 19 Les services techniques centralisés**
Judith Dansereau
- 22 Le regroupement des bibliothèques publiques de la Côte-Nord**
- 24 La bibliothèque publique de Fermont**
- 26 La bibliothèque municipale de Sept-Îles: la pionnière**
- 28 Une bibliothèque municipale pour tout savoir**
- 30 Biblio Côte-Nord: un réseau de bibliothèques à la mesure de sa région**
Jean-Roch Gagnon
- 33 La bibliothèque municipale de Port-Cartier «Le Manuscrit»**
Jean-Didier Larrue
- 36 Partage des ressources, table ronde**

*Paix sur la terre aux hommes
et aux femmes de bonne volonté.
Acceptez nos meilleurs vœux
du temps des Fêtes!*



par Maud Lefebvre-Roux
Directrice des Loisirs et du
Développement communautaire

MOT DE LA PRÉSIDENTE

La politique culturelle du Québec et les bibliothèques publiques

Chers(ères) collègues,

La politique culturelle du Québec, déposée en juin 1992, s'élabore sur quatre principes:

1. L'affirmation de l'identité culturelle.
2. Le soutien aux créateurs et aux arts.
3. L'accès et la participation des citoyens.
4. Le développement de la dimension culturelle de la société.

La politique s'attache au développement des bibliothèques publiques dans le chapitre trois:

«L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle» et

Deuxième orientation: «Faciliter l'accès aux arts et à la culture».

La politique entend favoriser l'accessibilité des bibliothèques publiques et l'accroissement de la qualité des services offerts par celles-ci¹.

La politique culturelle reconnaît le quadruple mandat de la bibliothèque publique:

- éducation
- culture
- information
- loisir

Elle reconnaît les bibliothèques publiques comme étant une ressource essentielle pour faciliter l'accès à la lecture bien sûr, mais également aux arts et à la culture.

On constate que:

■ «l'accessibilité des bibliothèques doit être élargie à l'ensemble des citoyens du Québec,

■ les collections de livres doivent être rapidement renouvelées, notamment dans les BCP (bibliothèques centrales de prêt),

■ l'informatisation des services offerts doit être étendue à l'ensemble des bibliothèques autonomes»²

Des évidences pour beaucoup d'entre nous mais il s'agit d'objectifs que nous sommes heureux de voir dûment inscrits dans la politique.

Pourtant, même si la politique reconnaît le rôle indispensable de la bibliothèque publique comme ressource essentielle d'accessibilité à la lecture, aux arts et à la culture, elle réduit le mandat que doit exercer la bibliothèque publique dans chacune de nos municipalités.

La problématique du développement des bibliothèques publiques doit être située dans un contexte plus élargi. Elle doit être analysée dans la perspective réelle du rôle de la bibliothèque publique, dans sa dimension véritable.

L'AFFIRMATION DE L'IDENTITÉ CULTURELLE: VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

En regard du premier principe sur lequel se base la politique culturelle «l'affirmation de l'identité culturelle: valorisation de la langue française», une des missions essentielles de la bibliothèque publique n'est-elle pas de développer le goût et le plaisir de la lecture et du livre et par là même, le goût de la langue française ainsi que le goût pour les arts et la culture?

L'ensemble des conditions qui per-

met le développement de la lecture publique au Québec doit donc être analysé dans cette perspective beaucoup plus large. La politique culturelle affirme vouloir:

■ «Valoriser la langue française comme moyen d'exprimer la culture et d'y accéder.

■ Favoriser une plus grande maîtrise de la langue française»³.

Quelle autre activité plus efficace que la lecture permet d'atteindre ces objectifs? La lecture constitue la clé qui permet à la langue et à la culture un développement efficace et continu. Elle permet également cette ouverture aux cultures du monde.

Parce qu'elle est «porte d'entrée», «laissez-passer», la lecture nous permet, en tant qu'intervenants culturels, d'œuvrer à la fois aux stades de la familiarisation, de la découverte et du perfectionnement de la langue.

L'ÉCOLE, VOIE PRIVILÉGIÉE D'ACCÈS À LA CULTURE

Dans le chapitre à «L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle», la première orientation proposée est de renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture.

L'école, voie privilégiée d'accès à la culture, constitue effectivement le lieu privilégié pour assurer la sensibilisation des jeunes aux arts, à la littérature et à l'histoire et nous sommes soulagés d'apprendre que:

«le gouvernement entend élargir le programme de tournées des écrivains dans les écoles primaires et secondaires et favoriser l'accroissement des

achats de livres par les bibliothèques scolaires»⁴.

Les bibliothèques publiques cessent peut-être enfin de compenser les lacunes scandaleuses de nos bibliothèques scolaires.

LA CULTURE DANS LA VIE DE TOUS LES JOURS

Le rôle des municipalités revêt une dimension particulièrement cruciale et la politique culturelle le reconnaît explicitement en affirmant que «les municipalités sont les instances les plus aptes à coordonner l'animation culturelle dans le cadre quotidien».

En effet, le maintien et le développement d'une vie culturelle régionale dynamique sont parmi les grands enjeux, auxquels sont confrontés aujourd'hui toutes les régions du Québec.

Comme le rappelle pertinemment la politique: «90% des 1 477 municipalités du Québec n'ont pas cinq mille habitants, et près de la moitié comptent moins de mille habitants»⁵.

Dans une très grande majorité de municipalités, la bibliothèque publique constitue un noyau culturel exceptionnel et bien souvent, le seul. Ne représente-t-elle pas concrètement, pour beaucoup, le principal instigateur du développement culturel par sa mission d'éducation et d'information?

La lecture publique étant ce préalable indispensable à la vie intellectuelle et à la vie culturelle active, la bibliothèque publique ne représente-t-elle pas pour toutes les municipalités, l'institution privilégiée qui peut assumer, si on lui en donne les moyens, la responsabilité de la lecture publique et par là même, devenir le moteur du développement culturel au besoin et la garante active du patrimoine québécois?

En clair, la bibliothèque n'est-elle pas, dans nos milieux, l'institution qui peut le mieux:

- Valoriser la spécificité culturelle du

Québec par le goût de la langue française tout en assurant une plus grande ouverture par rapport aux cultures du monde particulièrement celles dont originent de nombreux «nouveaux» Québécois et assumer ainsi un rôle majeur de cohésion sociale?

- Concrétiser l'établissement de «ponts réels entre la culture et l'éducation»?

- Contribuer efficacement au développement de la vie communautaire par une animation culturelle qui tient compte à la fois des besoins spécifiques de nos citoyens et citoyennes?

LA PARTICIPATION BÉNÉVOLE DES CITOYENS

Le meilleur garant de la participation du milieu au développement de la culture n'est-il pas l'implication des bénévoles? Ces milliers de citoyens et citoyennes qui participent à la vie culturelle et communautaire de leur municipalité en y apportant énergie et compétence.

Le meilleur exemple demeure celui des bibliothèques affiliées aux bibliothèques centrales de prêt, qui fonctionnent essentiellement parce que 6 500 personnes bénévoles y donnent de leur temps, de leur cœur et de leur intelligence.

Il est heureux que la politique reconnaisse le bénévolat dans le secteur culturel comme «un atout irremplaçable», comme l'assurance de l'implication du milieu au développement de SA culture car celle-ci doit demeurer un espace de liberté qui ne cède pas aux seuls diktats de la mode.

UN RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

L'élément le plus intéressant de cette politique demeure toutefois la nouvelle philosophie d'action qui prévaut et dont devra s'inspirer le plan d'intervention destiné aux bibliothèques.

Alors qu'il y a actuellement 936 bi-

bliothèques publiques et que 1 041 municipalités offrent des services de bibliothèques, il pourrait être avantageux, de maximiser les investissements réalisés en **élargissant la vision du mandat** consacré à la bibliothèque publique au-delà d'une «ressource essentielle pour faciliter l'accès à la lecture aux arts et à la culture».

Cette philosophie préconise la coopération et le partage des services et des ressources notamment au chapitre de la rationalisation du traitement documentaire. Il s'agit donc d'établir les bases d'un véritable réseau québécois de bibliothèques publiques. Établi en concertation et dans le respect de l'autonomie municipale, ce réseau doit être l'objet d'engagements évalués et planifiés et permettra ainsi l'accroissement de la qualité des services aux différentes clientèles.

Il est donc majeur que l'État demeure présent et actif dans le dossier car le mandat et les retombées d'un réseau de bibliothèques publiques dépassent le strict champ municipal.

Un réseau québécois de bibliothèques publiques cohérent et structuré et qui cesserait d'être parmi le plus pauvre d'Amérique du Nord en terme de collection et de personnel, représente un apport exceptionnel pour le développement culturel du Québec.

La politique culturelle suggère-t-elle un partenariat avec les municipalités propice à l'établissement d'un tel réseau?

Ce n'est qu'après avoir pris connaissance du plan d'intervention proposé aux bibliothèques publiques de son échancier ainsi que du budget qui y sera accordé que nous serons en mesure de répondre à cette question essentielle:

la politique culturelle permettra-t-elle aux bibliothèques publiques du Québec de se développer et d'assumer enfin leur véritable mandat?

1 «La politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir». Québec, Direction des communications, 1992, p. 20

2 id. p. 114

3 id. p. 17

4 id. p. 100

5 id. p. 12



par Monique Khouzam-Gendron
Directrice
Bibliothèque municipale
de Saint-Eustache

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

La planification stratégique est un processus qui nous permet de vérifier si notre institution, par sa mission et ses politiques répond simultanément aux trois contraintes suivantes:

- Les défis, contraintes, opportunités de l'environnement,*
- la compétence distinctive de notre organisation (ressources disponibles),*
- et la vision et les valeurs des bibliothécaires.*

L'analyse qui suit a été faite à partir d'un portrait global des bibliothèques publiques.

ÉTAT DE LA SITUATION

Dans le rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec **Les bibliothèques publiques: une responsabilité à partager, 1987**, on affirme que les bibliothèques publiques du Québec accusent un retard assez important par rapport aux bibliothèques ontariennes en ce qui a trait aux locaux, au budget de fonctionnement, aux collections et cela malgré certains efforts déployés par les gouvernements provincial et municipal.

Cette situation décrite par les auteurs serait reliée au contexte des années 1960 soit l'absence d'une loi sur les bibliothèques, l'indifférence des conseils municipaux concernant la lecture publique, la pénurie de bibliothèques et une population faiblement scolarisée.

Mais aujourd'hui plusieurs personnes reconnaissent le

rôle, la place et l'importance de la bibliothèque dans la société d'aujourd'hui où on assiste à une véritable explosion en information documentaire, où l'éducation jadis réservée à une élite s'est démocratisée, où les moyens de communication se multiplient. Mais voilà, malgré les énormes progrès, pourquoi les bibliothécaires sont-ils en continuel combat contre l'environnement social et politique afin de faire avancer la cause des bibliothèques?

Bien sûr, on peut toujours blâmer les gouvernements pour l'insuffisance des fonds injectés dans les bibliothèques publiques. Mais est-ce là le véritable problème ou plutôt une conséquence de plusieurs facteurs contextuels ou d'une mauvaise approche stratégique des bibliothécaires?

Avant de jeter la pierre à qui que ce soit, une remise en

question s'impose. Nous nous devons d'analyser, si la mission et les politiques cadrent bien avec l'environnement, avec les ressources disponibles et avec les valeurs des bibliothécaires. En deuxième lieu, vérifier si ces derniers utilisent les bonnes stratégies pour le développement des bibliothèques.

Pour ce faire, nous avons élaboré un questionnaire que nous avons fait parvenir à une quinzaine de bibliothèques. À partir des réponses reçues, nous avons établi un portrait type que nous allons analyser selon différents concepts.

En voici les grandes lignes:

Certaines bibliothèques sont autonomes et relèvent directement de l'administration générale, d'autres relèvent d'un service de loisir. Nous n'allons pas nous étendre sur ce sujet qui a été longuement traité mais il s'avère cependant important de souligner qu'en général les bibliothèques autonomes sont proches du pouvoir de décisions et peuvent conséquemment faire avancer plus facilement leurs dossiers. Mais encore là, ce n'est pas une garantie puisque la personnalité du responsable s'avère un facteur déterminant dans le développement de la bibliothèque.

Les membres du conseil attendent des responsables de la bibliothèque qu'ils offrent le meilleur service au moindre coût et qu'ils favorisent les achats de livres et autres chez les fournisseurs locaux.

Pour sa part, l'administration générale de la Ville trouve que les responsables des bibliothèques veulent en faire plus que ce qui leur est demandé. Elle craint que la bibliothèque devienne trop grosse et qu'ils doivent en assumer la facture.

Quant aux citoyens, on peut compter qu'en moyenne un tiers de la population est abonné à la bibliothèque. L'accès y est habituellement gratuit, et les gens sont généralement satisfaits. Ceux qui se plaignent ne le font que très rarement auprès des bonnes personnes, c'est-à-dire les élus. Pour leur part les bibliothécaires sont très mal placés pour les inciter à le faire.

Les employés (techniciens, commis) travaillant à la bibliothèque sont syndiqués et ils relèvent du directeur de la bibliothèque. Ce dernier est assisté par un responsable des services techniques et un responsable des services publics. Le travail se fait, en général en équipe et plusieurs personnes sont impliquées pour certains dossiers. Les tâches quotidiennes quant à elles sont formalisées et des procédures écrites sont bien établies.

MISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est un organisme public qui a pour mission de rassembler diligemment, d'organiser scientifiquement et de diffuser rapidement et avec courtoisie des ressources documentaires susceptibles de répondre aux besoins d'éducation, d'information, de culture et de loisir de tous les citoyens, quel que soit leur âge, leur statut social, leur langue, leur religion ou leur niveau d'instruction.

Ce service public est donc conçu comme une institution polyvalente qui doit répondre aux besoins de la communauté qu'elle dessert. Les bibliothécaires ont donc décidé d'adopter les politiques suivantes:

- rejoindre toute la population en ciblant les groupes d'âge;
- avoir une meilleure compréhension des besoins des lecteurs, de ses motivations et de ses réactions face aux livres et à la lecture;
- instaurer des services d'information et de documentation adéquats et de programmes visant à intensifier les habitudes de lecture;
- maintenir le service gratuit sans restriction; sans quoi la bibliothèque ne serait plus publique mais privée;
- collaborer et coopérer avec d'autres bibliothèques pour offrir un meilleur service à un coût inférieur;
- jouer un rôle actif dans la communauté (la bibliothèque doit devenir un centre de vie culturelle);
- favoriser le développement personnel des employés à travers leurs tâches;
- acquérir dans un court délai, des documents d'actualité;
- s'ouvrir à toutes les cultures;
- faciliter l'accès à la bibliothèque le soir et les fins de semaine;
- offrir une variété de documents sur tous les sujets de connaissance.

À première vue, nous pouvons penser que la mission des bibliothèques publiques est très ambitieuse mais cette mission a été énoncée dans le **Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique dont la dernière version date de 1972**. La mission des bibliothèques publiques du Québec ne saurait donc être différente de celles des autres provinces du Canada et du monde entier. Elle garde aussi toute sa valeur en dépit des bouleversements socioculturels que

nous connaissons.

Par contre, ce qui semble utopique c'est lorsque les bibliothécaires s'attendent à ce que toute la population s'abonne aux services de la bibliothèque. Ces derniers ne doivent donc pas se surprendre si leurs statistiques d'inscription révèlent qu'ils ne rejoignent que le tiers de la population; ils doivent évaluer leur part du marché, en fonction du nombre de lecteurs susceptibles d'être intéressés à la lecture et à fréquenter la bibliothèque et non pas en fonction de toute la population. (Voir le sondage sur l'indice de fréquentation **Comportements des Québécois en matière d'activité culturelle de loisir** 1989, où l'on mentionne que 35% des gens préfèrent la lecture aux autres activités.)

De plus, il faut qu'ils soient conscients que la lecture entre en concurrence avec d'autres activités de loisir que sont les activités culturelles, les sports et les voyages.

STRUCTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

À la lecture de la mission, il semble que la bibliothèque

soit à cheval sur trois structures. En ce qui a trait au rassemblement et à l'organisation scientifique des documents, nous notons que la bibliothèque évolue dans un environnement stable, que les tâches au niveau opérationnel sont simples. Nous pouvons donc parler de bureaucratie mécaniste. Le pouvoir se situe au niveau de la technostucture et la coordination se fait par la standardisation des procédés de travail. Le personnel semble bien évoluer au niveau des tâches quotidiennes dans ce cadre qui les sécurise puisque tout y est établi à l'avance. Une certaine latitude d'action leur est toutefois laissée quant aux moyens à choisir afin d'exécuter ces tâches. Les bases de regroupement du travail sont: par fonctions (technique et publique), par type de clientèle (adulte, enfant) et par localisation géographique (succursales).

Pour ce qui est de la diffusion (en termes de référence et d'aide au lecteur), on peut parler plutôt de bureaucratie professionnelle car l'environnement est complexe. Les demandes venant du public sont très variées et les réponses le sont aussi. Le pouvoir est concentré à la base au



Société nationale d'information inc.

filiale de PERIODICA

« *Le réseau qui mène au savoir* »

- Édition de banques de données textuelles et multimédia
- Technologie CD-ROM et accès direct
- Commercialisation

CEDROM
CEDROM TECHNOLOGIES INC.
Technologie et
génie-logiciel

1155, avenue Ducharme, Outremont
Québec, Canada H2V 1E2
Tél. : (514) 278-6060
Fax : (514) 274-0201

**Southam Electronic
Publishing**
M
Micromedia Limited

niveau opérationnel et la coordination se fait par la standardisation des qualifications. Le personnel attiré à ces tâches a une certaine latitude d'action, mais dans un cadre bien défini. Pour permettre aux employés de bien remplir leur rôle au sein de la bureaucratie professionnelle, la bibliothèque devrait favoriser davantage la socialisation et la formation professionnelle.

Au niveau structurel, on constate que les responsables de bibliothèque ont un rôle clé de tampon, lequel se situe à la frontière de l'organisation, entre le personnel de l'intérieur et les parties prenantes extérieures, soit les gouvernements (municipal, provincial), les associations ou les clients. Lors de crises ou de projets particuliers, la coordination est réalisée par supervision directe et les décisions importantes sont prises par le directeur de la bibliothèque au sommet stratégique.

L'organigramme de la municipalité reflète une certaine bureaucratie professionnelle, puisque la direction générale laisse une autonomie et une latitude considérable à tous les directeurs de services, spécialistes en leur domaine, dans le contrôle de leur propre service. Ces derniers sont proches des citoyens et répondent directement à leurs besoins. Il existe donc une certaine standardisation des qualifications élaborée pour une large part en dehors de la structure, par les associations professionnelles. Il s'avère très important que la direction générale favorise une socialisation et une formation au niveau municipal afin que les directeurs de services ne perdent pas de vue la mission, les objectifs et la culture de la municipalité. Sinon, ces derniers auront une vue très corporatiste et chacun travaillera pour son service sans vision globale.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

L'environnement

Certains éléments des politiques se révèlent irréalistes quand on observe le milieu entourant la bibliothèque.

1. Les élus ne semblent pas intéressés à reconnaître à la bibliothèque d'autres rôles que celui de divertir. C'est pourquoi d'ailleurs ils veulent toujours réintégrer la bibliothèque dans un service de loisir car, selon eux, les gens lisent seulement pour combler leurs heures de loisir, le rôle de l'éducation revenant aux institutions d'enseignement. De plus, à cause de la conjoncture économique les élus parlent de tarifier les inscriptions à la bibliothèque, tandis que les bibliothécaires veulent maintenir le service gratuit à tout prix.
2. Les usagers des bibliothèques sont généralement individualistes et connaissent peu leurs droits en termes culturels. Par conséquent, ils ne se plaignent pas de certaines faiblesses des bibliothèques quant au choix des livres, aux services limités et aux locaux inadéquats. Pour leur part, les usagers des services sportifs réagissent plus fortement face aux services inadéquats. Ils se regroupent et se font entendre auprès des élus.

Cette différence de comportement n'aide en rien la cause des bibliothèques publiques.

3. La bibliothèque n'est pas en concurrence avec les autres bibliothèques publiques puisque ce sont tous des organismes publics. Elle ne l'est pas non plus avec les bibliothèques scolaires qui sont presque inexistantes ou très pauvres. Par contre, la bibliothèque a des concurrents dans le secteur des loisirs, des sports et des voyages. En effet, si on peut lire en voyageant, on ne peut voir un spectacle ou pratiquer un sport en même temps.
4. En ce qui a trait aux autres services municipaux, il existe un jeu de pouvoir entre chaque service, à savoir qui va soutirer le plus d'argent pour son service.
5. Les employés de la bibliothèque sont prêts à épouser toutes les valeurs et la mission des bibliothèques, en autant que cela n'affecte pas leur horaire de travail et que cela n'ait pas de répercussions sur leur vie familiale.
6. Les bibliothèques sont régies par une législation provinciale et municipale qui ne fait pas toujours leur affaire. Par exemple, elles doivent acheter les livres surtout chez le libraire local, même si ce dernier ne peut pas répondre adéquatement et rapidement aux commandes.

Les compétences distinctives de la bibliothèque

- les bibliothèques publiques possèdent de grandes forces puisqu'elles regroupent des gens aux intérêts totalement opposés et aux goûts différents. Rares sont les services municipaux de loisir qui présentent cet avantage.
- Bien formés et bien articulés, les bibliothécaires sont constamment à la recherche de nouveaux services et de nouveaux produits. Ils ont une expertise documentaire appréciable et peuvent entretenir des rapports personnalisés et étroits avec les citoyens et accorder une attention systématique à leurs besoins.
- Le personnel est, en général, bien formé et sensible aux valeurs et à la mission de la bibliothèque.
- On constate aussi une grande collaboration et une bonne coopération entre les bibliothèques en ce qui a trait aux échanges professionnels et au partage des ressources.
- La qualité des services, le dynamisme, la variété de la documentation font de la bibliothèque le service le plus utilisé dans chacune des municipalités. Plusieurs études le prouvent mais les responsables ne tirent pas assez profit de cette réalité.
- Les bibliothèques connaissent toutefois plusieurs faiblesses, particulièrement pour ce qui est des ressources humaines (insuffisance de personnel), financières (budget limité) et techniques (difficulté à acquérir des infrastructures physiques, les locaux n'étant pas toujours adéquats).

- Les bibliothécaires doivent composer avec le syndicat des employés municipaux, lequel accepte difficilement l'établissement d'un horaire de travail adapté davantage aux besoins de la clientèle plutôt qu'à ceux des employés. De plus, le syndicat a tendance à demander une réévaluation des tâches lorsqu'il y a enrichissement des tâches des employés. Ce qui n'encourage pas certains responsables à impliquer davantage les employés, mais à s'en tenir uniquement à la description des tâches déjà établie.

La vision et les valeurs des bibliothécaires

- Donner le meilleur service qui soit à la clientèle et être attentif;
- Contribuer à maintenir la qualité de la vie sous tous ses aspects (éducation, économie, industrie, science et culture);
- Voir à ce que la bibliothèque occupe une place de choix dans la municipalité et le livre une place de choix dans la vie des citoyens;
- Favoriser la collaboration et la participation des employés;
- Aimer les livres, la culture, la clientèle. Être fier de faire partie de l'organisation.

Nombreux sont les bibliothécaires qui ont épousé les valeurs de leur profession au détriment des valeurs de leur municipalité. Très corporatistes, ils semblent manquer de vision globale. Ils sont obnubilés par les bibliothèques au point où ils veulent faire avancer celles-ci au détriment des autres services municipaux.

Pour les bibliothécaires, certains principes sont immuables; la gratuité des services, la mission d'informer, d'éduquer, de cultiver et de détendre tous les citoyens envers et malgré tout. Cette attitude crée un conflit, surtout avec les collègues du service des loisirs et des sports, lesquels ont une infrastructure bien assise et considèrent la bibliothèque comme un service de loisir et pas plus. La bonne renommée de la bibliothèque dans le milieu en terme d'organisation et de fréquentation et l'attitude un peu intellect et snob de certains bibliothécaires font en sorte qu'on les perçoit comme des concurrents et non comme des collaborateurs.

Stratégie formelle

La stratégie formelle (mission et politiques) est en conformité avec les visions et valeurs des bibliothécaires. Elle n'est pas totalement en conformité avec les compétences distinctives ni avec l'environnement. Il y a donc lieu de s'interroger sur la pertinence des choix stratégiques en fonction des contraintes mentionnées plus haut. On constate donc deux problèmes. Le premier est un problème d'attitude: confusion entre les objectifs et les valeurs personnelles. Le deuxième est un problème de mé-

connaissance de l'environnement. Absorbés par les problèmes quotidiens et étant un service public et non privé, les directeurs oublient de se préoccuper de la concurrence. Ils n'évaluent pas leur part du marché et n'emploient pas adéquatement les moyens en marketing afin de cibler leur clientèle.

Planification opérationnelle

Il s'avère que les bibliothèques sont très bien structurées en terme de planification. Les directeurs sont habitués à faire des miracles avec peu de ressources grâce à la motivation du personnel, à leur passion du livre et à leur sens de l'organisation. Ils établissent pour la majorité, un plan directeur annuel avec des objectifs précis, un responsable et une date d'échéance. Ce plan en terme d'accueil, d'organisation des nouveaux services, de projets divers semble conforme avec la mission et avec les valeurs des bibliothécaires.

Pour réaliser leur stratégie formelle, les bibliothécaires semblent allouer les ressources mises à leur disposition à l'instauration de services d'information et de documentation. Lors de réunions mensuelles avec le personnel, les bibliothécaires font part de la mise en oeuvre de leurs projets. Ainsi, en plus des tâches quotidiennes, le personnel est appelé à participer à des projets bien précis.

Contrôle

Les bibliothécaires devraient déployer leurs énergies à réviser et à mettre en oeuvre leurs choix stratégiques, au lieu de lutter constamment contre des décisions politiques qu'ils ne peuvent changer sur le champ. Ils doivent s'ouvrir plus au questionnement et à l'autocritique afin de mieux s'adapter à l'environnement changeant des municipalités.

Les métaphores:

À la lumière de certaines métaphores, nous analyserons le cas des bibliothèques publiques.

La bibliothèque fonctionne-t-elle comme une machine?

Dans un sens oui, si on parle de la standardisation et de la rigueur des procédés de travail. Pour le reste les bibliothécaires ont une approche culture puisqu'ils considèrent le personnel à la base très valable. Ils aiment les impliquer dans le processus décisionnel.

À la lumière de la métaphore de l'organisme et à partir de la théorie de la contingence, nous pouvons constater que certains facteurs d'inertie empêchent les bibliothécaires de s'adapter à leur environnement. Ces facteurs sont: la spécialisation, les idées établies et la façon de voir très corporatiste des bibliothécaires. La bibliothèque peut donc être perçue, de l'extérieur comme un système fermé. Cette perception nuit à son évolution, car pour survivre, la bibliothèque a besoin de se procurer des ressources et d'avoir des alliés.

En nous servant de la **métaphore du cerveau-hologramme**, nous constatons que les responsables de bibliothèques font constamment face à des situations changeantes. Le conseil de ville change à tous les quatre ans et tout est alors à recommencer. Ils sont aux prises avec une remise en question continuelle du bien fondé de la bibliothèque lors de la présentation du budget et des projets de développement. À l'interne, les bibliothécaires informent régulièrement le personnel des projets, des problèmes, des succès de la bibliothèque. Le personnel est partie prenante de la bibliothèque. On constate une ouverture à l'enrichissement des tâches et à l'ajustement mutuel.

Le recours à la **métaphore du politique** nous fait réaliser combien la dimension politique échappe aux bibliothécaires et combien ils ignorent le pouvoir d'influencer qu'ils peuvent avoir auprès des citoyens, des élus, et de la direction générale.

Les bibliothécaires ne sont pas politisés. S'ils l'étaient, ils auraient construit des réseaux en y intégrant chaque fois, ceux qui ont des intérêts importants dans leur domaine, afin de profiter de leur aide et de leur influence.

Ils devraient apprendre non seulement à se payer des amis, mais encore à apaiser les ennemis potentiels, à voir plus loin que l'immédiat et à trouver le moyen de procéder à des échanges avec les autres intervenants municipaux.

En étudiant le cas des bibliothèques publiques sous l'angle de la **métaphore de la prison de psychisme**, nous apprenons que les bibliothécaires se font prendre aux pièges de leur propre fabrication. Ils sont fermés aux autres et prisonniers de leur psychisme et ils tombent dans le piège du succès. Ils considèrent comme immuable la supériorité de leurs valeurs, de leur compétence technique et de leurs connaissances.

Ils tombent aussi dans le piège de l'effet de groupe corporatiste qui a une pensée commune, mais sans trop d'auto-critique. Ils se créent une façon de voir et ils suggèrent une façon d'agir qui les empêche d'envisager une autre vision du monde.

Cette réflexion métaphorique a permis de prendre conscience qu'il existe un rapport étroit entre les façons de penser et les façons d'agir des bibliothécaires et qu'un grand nombre de problèmes organisationnels ont leurs sources dans leurs pensées.

CONCLUSION ET SOLUTIONS À ENTREPRENDRE

Comme nous pouvons le constater, le blâme du non-développement des bibliothèques publiques du Québec n'est pas seulement occasionné par le manque de ressources financières. Nous, les bibliothécaires, avons une part de responsabilité car même si nous croyons beaucoup à la cause des bibliothèques publiques, nous lui nuisons par certaines attitudes.

Les solutions:

1. Adapter la mission et les politiques aux contraintes de

l'environnement et aux ressources disponibles. Cette adaptation va à l'encontre des valeurs des bibliothécaires.

2. Avoir une vision globale des besoins des citoyens et non une vision axée strictement sur la bibliothèque et les besoins de lecture.
3. Gagner la confiance des élus. Comprendre leurs attentes ainsi que celles de la direction générale. Garder une bonne crédibilité en démontrant des habiletés interpersonnelles et une compétence.
4. Être plus souple, savoir quand faire des concessions et quand imposer ses vues.
5. Éviter de s'en prendre toujours à l'employeur même s'il ne partage pas toujours notre opinion et même s'il prend une décision qui va à l'encontre de la nôtre. C'est lui l'élu. C'est lui notre employeur et nous nous devons de lui être loyal.
6. Il faut entretenir des relations positives à tous les niveaux hiérarchiques: en haut, pour avoir accès aux personnes influentes; avec les collègues des autres services municipaux, pour agrandir sa coalition; en bas, pour éviter les insatisfactions chez les employés.
7. Gagner la sympathie du public et créer un réseau de porte-parole.
8. Repenser notre schéma communication.
9. Suivre des cours de formation pour savoir persuader, faire comprendre et influencer.
10. Cette réflexion nous a permis de constater que nous avons des points à améliorer dans notre vision des choses et dans nos attitudes. Mais comme toute chose dans la vie, l'excès peut occasionner un déséquilibre. Il ne s'agit donc pas de conclure qu'il ne faut plus être corporatiste ni défendre avec ardeur la cause des bibliothèques publiques. Il ne s'agit pas non plus de nous fermer aux autres et d'avoir une vision radicale qui ne laisse pas de place aux autres, mais il s'agit tout simplement d'être auto-critique et conscient que notre service n'est pas une fin en soi mais qu'il fait partie d'un tout.

Et pour conclure, on peut dire que les bibliothécaires ont à leur portée tout ce qu'il faut pour être de bons gestionnaires, la culture générale, l'information sur tous les sujets et cela plus que tous les autres responsables de services municipaux. Ils doivent cependant développer plus certains rôles de gestionnaire tels que le rôle de diffuseur d'information auprès des élus, de la direction générale et des autres collègues municipaux; celui d'entrepreneur pour viser la croissance de la bibliothèque; et enfin le rôle de négociateur et d'agent de liaison. Bref, les bibliothécaires ont tous les outils en mains, ils connaissent la formule. Il ne leur reste qu'à l'actualiser et à l'appliquer pour que le développement des bibliothèques publiques du Québec passe du rêve à la réalité.

par Hélène Pétrin et
Réjean Savard
EBSI, Université de Montréal

UN VOYAGE ENRICHISSANT!



Du 22 février au 4 mars derniers, onze étudiants et étudiantes du profil Bibliothèques publiques à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, accompagnés de leur professeur Réjean Savard, ont effectué en France un voyage d'études et de recherche. Pendant cette courte période, ils ont pu visiter treize bibliothèques, en plus de rencontrer plusieurs intervenants importants du milieu professionnel.

Le projet fut financé par différentes sources, notamment par la compagnie Infocentre, le ministère des Affaires culturelles du Québec et le Service de la coopération internationale de l'Université de Montréal.

Les objectifs du projet étaient les suivants:

- 1. Présenter un état de la question sur les bibliothèques publiques en France en regard de la situation québécoise.*
- 2. En tirer des conclusions utiles.*
- 3. Publier les résultats.*
- 4. Permettre aux étudiants de découvrir une réalité culturelle et professionnelle différente.*
- 5. Favoriser un rapprochement entre les professionnels de la lecture publique en France et au Québec.*

À la suite de ce voyage, une publication collective des finissants du profil Bibliothèques publiques sera lancée sous peu sous le titre «Les bibliothèques publiques en France: points de comparaison avec le Québec».

PLANIFICATION DU PROJET

Un voyage d'études outre-mer en pleine session, c'est faisable! Avec beaucoup de travail, d'acharnement, de volonté, de persuasion.

Le projet a été concocté dès octobre 1991. Ingrédients essentiels: appui du directeur et des professeurs de l'École, demandes de subventions à des organismes privés et publics, communications avec l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENS-SIB) à Lyon et d'autres bibliothécaires en France, conception et réalisation de projets «lucratifs» (vente d'un t-shirt, apparition à l'émission *Détecteur de mensonges*), calcul et re-calcul des coûts, etc.

ARRIVÉE TARDIVE

Enfin, le départ... retardé d'une nuit que nous avons passée au Sheraton Laval aux frais d'Air Canada suivie d'une autre nuit au Sofitel **** à Paris puisque nous ne pouvions prendre notre correspondance le soir même pour Lyon. Vous êtes déjà monté en avion le matin de telle sorte que l'heure d'arrivée à l'hôtel est théoriquement celle du coucher alors qu'avec le décalage horaire il n'est que 18h00? Bonne nuit...

Le personnel de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) nous a accueillis très gentiment et nous avons pu profiter des chambres laissées vacantes par les étudiants durant la semaine de relâche. Ces appartements ont également servi de points de rencontre pour des soupers en petits groupes.

Vous devinez les aléas de trois voitures qui tentent de se suivre le premier soir? Nous n'avons pas tous soupé au même restaurant mais dès le lendemain chaque voiture était désormais munie de cartes et de trajets précisément identifiés.

Il a fait beau en France. Le plaisir de savoir qu'on était en février et d'oublier les bottes d'hiver et parfois le

lourd manteau parce que le soleil était chaleureusement au rendez-vous!

VISITES PROFESSIONNELLES

Nous avons été reçus très aimablement par les bibliothécaires français. Parfois une simple visite professionnelle, parfois une collation ou encore un dîner copieux ou un souper gastronomique toujours précédés de l'apéro de la région. L'atmosphère était à la fête même le samedi midi où des bénévoles de BCP nous accueillirent.

Nous avons vu des bibliothèques de tous formats, allant de toutes petites (deux pièces) à des immenses (six étages). Pas de bibliothèques publiques situées dans des sous-sols pauvrement éclairés. On accorde en général beaucoup d'importance aux enfants pour lesquels on a soigné l'environnement de la lecture à la fois joyeux et confortable, par exemple par celle de Rive-de-Gier. L'architecture est souvent moderne et parfois remarquable comme celle de la BCP de l'Ardèche, ou celle de la Maison du livre, de l'image et du son à Villeurbanne. De plus, à la bibliothèque de Lyon, il est fort impressionnant de voir et de toucher des livres datant des siècles derniers dont l'enluminure est tout simplement superbe. De même, les manuscrits de Berlioz et de Stendhal, à Grenoble, ont retenu notre attention.

Certaines bibliothèques offrent des services peu répandus au Québec. Ainsi, presque toutes les bibliothèques visitées avaient leur catalogue accessible en ligne grâce au Minitel. Les bibliobus sillonnent aussi les villes et villages isolés; les panneaux de celui de la Drôme sont merveilleusement bien illustrés. On retrouve également des vidéodisques interactifs dans les grandes bibliothèques, et parfois des logithèques. En outre, il est intéressant de noter que la littérature québécoise occupe une place de choix dans les collections.

À Paris, les bibliothèques de la Cité des sciences et de l'industrie (La vil-

lette) et du Centre Georges-Pompidou (la Bibliothèque publique d'information), gigantesques édifices, ouverts à tous, brillent par la quantité et la qualité de documents et de services offerts. À la BPI, tout le monde veut savoir où l'on trouve son patronyme en territoire français et les labos de langue sont fort populaires.

Soulignons l'amabilité avec laquelle les bibliothécaires et les professeurs de l'ENSSIB ont répondu à nos questions afin que nous puissions faire progresser les sujets d'étude que nous avons à approfondir pour notre travail. Le directeur de l'EBSI, Marcel Lajeunesse, est venu nous saluer ce jeudi midi où l'ENSSIB nous offrait un dîner bien arrosé.

VISITES TOURISTIQUES

Nos quartiers généraux étaient situés à Lyon, et nous avons beaucoup apprécié l'ancienne capitale de la Gaule romaine.

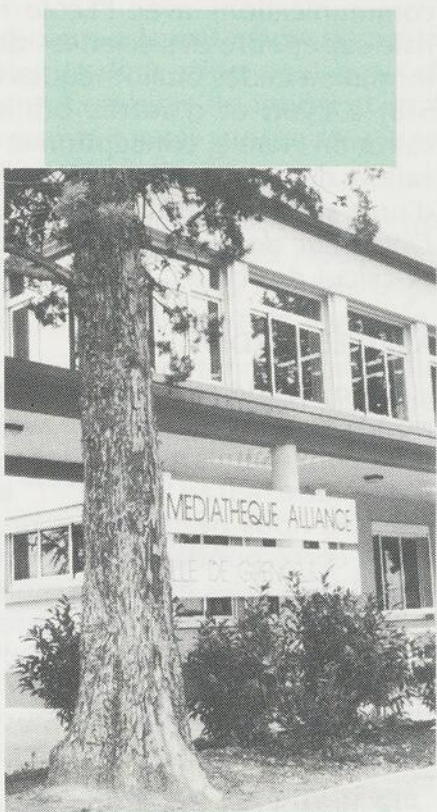
Nos quelque trente heures passées en Ardèche nous ont permis de voir des paysages fabuleux comme le pont d'Arc, d'être initiés à la lithographie artisanale et de faire un arrêt dans les caves d'un vignoble.

Le dimanche a été consacré à la visite du pont du Gard et à celle du palais des Papes à Avignon.

À Paris, nous avons flâné par petits groupes selon les goûts de chacun et comme ce n'est pas le choix qui manque...

TOUTE BONNE CHOSE AYANT UNE FIN

Bref, un merveilleux voyage d'études et de recherche en France pendant lequel personne n'a fait l'école buissonnière sous un soleil printanier toujours au rendez-vous. Même s'il a fallu mettre les bouchées triples au retour pour les travaux universitaires laissés en plan, le déplacement valait plus que la chandelle! Nous avons découvert un monde bibliothéconomique différent du nôtre dont vous pourrez apprécier les facettes dans notre rapport qui sera publié sous peu.



RAPPORT CGI

Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. *Étude sur l'informatisation des bibliothèques publiques du Québec*, présentée à l'Association des Directeurs de bibliothèques publiques du Québec (ADIBIPUQ) par Conseillers en gestion et informatique CGI Inc., Montréal, ADIBIPUQ, 1991.

Cette étude a été réalisée pour le compte du ministère des Affaires culturelles du Québec et l'Association des Directeurs de Bibliothèques publiques du Québec (ADIBIPUQ). Elle a pour but d'évaluer les besoins des bibliothèques publiques du Québec en matière d'informatisation, de présenter une politique d'intervention et de fournir un instrument de référence à l'intention des décideurs locaux. Des représentants du milieu et le comité directeur du projet se sont prononcés sur ses conclusions. On se retrouve donc avec un document de moins de cent pages qui se veut à la fois un portrait de la situation actuelle dans les bibliothèques publiques, un énoncé de principes directeurs encadrant le développement et l'implantation de systèmes et un guide sur l'informatisation d'une bibliothèque. L'entreprise est ambitieuse et le résultat d'un bonheur inégal.

UN PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE

Une enquête avec entrevues et questionnaire a été menée auprès de 151 bibliothèques publiques du Québec et de 11 bibliothèques centrales de prêt. On y apprend que des 111 qui ont répondu, 43 ont au moins une fonction informatisée et que 47% de ce nombre, soit une vingtaine, en ont au moins quatre. 51 bibliothèques ne sont pas encore informatisées par manque de budget pour le faire. La plupart des installations sont récentes, la majorité ont été réalisées entre 1986 et 1990. On y apprend également que le taux de satisfaction des logiciels de gestion documentaire est de 74% et que les fonctions de gestion des périodiques et du contrôle budgétaire des acquisitions, sont celle qui laissent encore à désirer. Toutes les BCP, à l'exception de deux, ont informatisé les fonctions de rotation des collections, la gestion des acquisitions et le catalogue. La BCP de la Mauricie agit comme serveur catalographique pour 7 des 11 BCP. Cet état de l'informatisation des bibliothèques publiques au Québec constituait jusqu'à la diffusion de ce rapport une information inédite. C'est une pratique courante de publier de telles enquêtes aux États-Unis. Chez nous, elles sont rares pour ne pas dire inexistantes. En cela, ce rapport revêt déjà un intérêt particulier et fort apprécié.

On ne peut pas en dire autant de l'originalité de l'analyse des marchés mondial, américain, canadien et québécois empruntée à des sources bibliographiques facilement accessibles, telles que le *Library Journal* et le *Canadian Library Journal*. Les statistiques sur le nombre d'installations de systèmes apportent peu à cette étude. Même les

fournisseurs américains contestent la valeur des statistiques publiées dans les revues professionnelles en raison de la très grande variété des matériels et des logiciels disponibles sur le marché. Le nombre d'installations ne peut être, de toute façon, un critère de choix. Par contre, le portrait des marchés canadiens et québécois a davantage sa place car il permet d'identifier les systèmes les plus répandus au pays et disponibles localement. Mais, ce ne peut être encore là qu'un indicateur de la popularité d'un produit.

Il aurait été plus instructif de s'attarder sur les tendances du marché et de donner un aperçu des innovations technologiques en informatique documentaire. Le rapport en souligne quelques-unes, par exemple, la «vente de logiciels documentaires sans la plate-forme technique» et la «demande de liens locaux entre le système de gestion documentaire et des stations de travail autonomes (PC)» (p. 27). Il aurait pu aussi être question de terminaux prenant en charge une part du travail de vérification, d'interfaces plus conviviales, de recherche assistée, de valeur ajoutée à la notice bibliographique par un enrichissement des clés d'accès, de passerelles de communication avec d'autres systèmes, etc. On s'en est tenu, par réalisme sans doute, aux systèmes actuellement disponibles sur le marché. Cet exercice aurait permis d'ouvrir les perspectives et de situer la démarche par rapport à l'évolution de la technologie. On conçoit encore trop facilement une informatisation qui ne s'adresse encore qu'au personnel technique alors que le catalogue de la bibliothèque devient de plus en plus pour l'utilisateur une fenêtre ouverte sur d'autres systèmes. On ne donnerait plus dans ce rapport comme indice d'une technologie récente, l'utilisation des codes zébrés et des lecteurs (ou crayons) au laser.

DES PRINCIPES DIRECTEURS SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Le chapitre traitant d'un réseau éventuel de bibliothèques publiques s'ouvre sur la présentation de deux modèles ontariens: le réseau de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC) et du réseau OPLIN (Ontario Public Library Information Network). Si le choix du second nous apparaît tout à fait pertinent dans le cadre de cette étude, le premier se présente davantage comme un catalogue collectif (DOBIS) et un serveur de notices catalographiques et de localisation pour le PEB (PEB/ILL). Puisque les exemples choisis ne sont pas exclusifs au monde des bibliothèques publiques, pourquoi n'est-il pas aussi question du réseau québécois des bibliothèques de cégeps, RENARD et du réseau des bibliothèques de l'Université du Québec? C'est là que se trouve le savoir-faire en matière de réseaux de bibliothèques et d'interconnexion au Québec. De plus le milieu universitaire a une longue tradition dans la gestion de l'échange inter-bibliothèques avec le service

PEBUQUILL de la CREPUQ.

Il est proposé dans ce rapport la création de réseaux regroupant les bibliothèques publiques autonomes et les bibliothèques centrales de prêt (BCP) d'une même région administrative. Le lien préconisé à l'intérieur d'un réseau régional consiste en un raccordement à un réseau public (Datapac ou EDUPAQ) de type X.25. Il est aussi question de liens avec d'autres réseaux: universitaires, collégiaux, gouvernementaux et privés, mais sans mention du type d'interconnexion. Comme il y a 16 régions administratives, il pourrait y avoir théoriquement autant de réseaux régionaux. Une fois branché à un réseau provincial ou national, on peut accéder à tous les points qui y sont reliés.

Politiquement, on veut respecter l'autonomie régionale; mais à quel prix? Il faudra, dans chacune des régions, assurer la gestion d'un réseau. Comme l'une des tendances du marché est d'offrir des systèmes sur micro-ordinateurs regroupés en réseaux locaux (et que dans les régions métropolitaines), on découvrira vite les avantages de se joindre à d'autres groupes de bibliothèques, on fera vite face à des problèmes d'interconnexion plus complexes qu'un simple lien de communication. Il faudra tôt ou tard développer et mettre en commun une expertise interne. De plus, il y a réseau et réseau. Cela peut aller de la simple transmission en différé de fichiers à une intégration complète des systèmes dans un modèle réparti. C'est dans le mode de gestion qu'il faudra veiller au respect de l'autonomie des établissements et des régions, par des protocoles d'entente régissant le financement et précisant les formes d'adhésion et, pour employer un terme à la mode, de partenariat. Le groupe de support au réseau proposé pourrait jouer le rôle de coordination et d'appui technique. Il doit en effet «assurer le bon déroulement technique et logistique des opérations sur le réseau et aider à l'implantation des infrastructures» (p. 50). La stratégie de financement, les politiques de subvention des équipements de télécommunications, les modes de compensation financières pour les bibliothèques surtout prêteuses sont énoncés au conditionnel. Ce sont davantage des déclarations d'intervention que des recommandations fermes. Dans son exposé trop rapide des implications techniques et administratives, l'auteur du rapport semble bien conscient des implications d'un tel projet puisqu'il qualifie la mise en place graduelle des infrastructures-réseaux de «projet d'envergure» (p. 49).

L'intérêt d'un réseau réside dans le partage des ressources pour le traitement, le prêt entre bibliothèques et la consultation des catalogues. Les fonctions prévues se rapportent aux deux premiers éléments et peu au troisième. On propose d'assurer un lien commun avec les serveurs bibliographiques et les autres bibliothèques pour le catalogage. On tentera d'éviter la constitution onéreuse d'un catalogue collectif régional pour des fins de traite-

ment et de localisation. Pour le prêt entre bibliothèques, on compte sur un scénario de localisation automatique au moyen d'une interface qui convertira la requête en une transaction de recherche. Le coût de développement de cette interface est estimé à environ 160 000\$, ce qui, à première vue, est réaliste. Depuis ce rapport, il faudra toutefois voir où en sont rendus les systèmes implémentés selon le protocole ISO conjointement avec la Bibliothèque nationale du Canada. Il existe, à notre connaissance, au moins trois logiciels de PEB en usage dans les bibliothèques au Québec dont un est conforme au protocole ISO. Quant à la consultation réciproque des catalogues, le besoin n'est pas encore ressenti, mais le réseau étant en place, cette fonction sera facilement accessible. Pour les catalogues des bibliothèques des universités québécoises, c'est déjà pratique courante. La communication se fait par l'intermédiaire du réseau Internet ou par le serveur Infopuq qui offrira bientôt, sous un même menu, l'accès aux catalogues des bibliothèques universitaires du Québec.

Les énoncés de principes qui sous-tendent la mise en place d'un réseau de bibliothèques publiques nous apparaissent justes et avisés à l'exception du premier, compte tenu des réserves exprimées plus haut: 1) Favoriser la constitution de réseaux régionaux plutôt qu'un seul réseau à la grandeur du Québec; avoir un modèle ouvert flexible et adaptable; 2) Assurer l'autonomie régionale, procéder par étapes dans la mise en place, s'assurer d'une juste répartition des coûts entre les membres du réseau; 3) Bâtir le réseau à partir des éléments déjà en place, favoriser des liens indépendamment des solutions techniques locales et choisir des normes internationalement reconnues.

UN GUIDE SUR L'INFORMATISATION LOCALE

C'est la partie la mieux réussie du rapport. Elle débute par une série de recommandations touchant le choix d'un système, la gestion du processus administratif d'informatisation, la gestion financière de l'informatique. Elle se poursuit par un ensemble de conseils pratiques sur l'organisation d'un projet d'automatisation, sur ses étapes de réalisation. Elle se termine par l'identification et la quantification des besoins selon l'importance du projet en fonction de la grosseur de la bibliothèque et la population qu'elle dessert. Ces données, pourtant fort utiles mais difficiles à trouver, ont été compilées à partir d'une consultation de fournisseurs de systèmes et de l'analyse de sites opérationnels. Nous ne sommes cependant pas en mesure de confirmer la valeur de ces règles pratiques: elles varient selon le milieu d'application, l'évolution de la technologie et les conditions du marché.

La structure administrative proposée d'un projet d'informatisation s'inspire de l'ouvrage de John Corbin, *Managing the Library Automation Project*, un classique dans le domaine mentionné dans la bibliographie en annexe du rapport. Il n'existe malheureusement pas en français d'équivalent pour le gestionnaire québécois désireux d'automatiser sa bibliothèque¹. Les bibliothécaires américains, encore une fois, bénéficient d'une documentation beaucoup plus abondante et tout à fait adaptée à leur contexte national. Ce guide vient manifestement combler un besoin.

Dans un rapport rédigé par un groupe d'experts-conseil, on s'attend de toujours trouver le mot juste en informatique de gestion. Dans ce cas-ci, la langue est de bonne qualité à quelques exceptions près. Le rédacteur met avec raison le mot «reconversion» entre guillemets puisqu'il ne peut y avoir «reconversion» sans y avoir déjà eu conversion de données. Il s'agit plutôt de «rétroconversion». Mais, il emploie l'expression «en langage machine» (table des matières et p. 83) au lieu de «lisibles» ou «exploitables par machine», qui serait plus juste. Il confond le néologisme «implémentation» (p. 48), avec le mot «im-

plantation» pour distinguer la mise à l'essai d'un système de son implantation proprement dite. Il utilise pourtant le jargon informatique: les expressions «équipe dédiée au projet» (p. 63) pour «comité de supervision», «assignation au projet» pour «affectation au projet» (p. 63), «personnification du produit» pour «adaptation locale du produit» (p. 65). On peut pardonner plus facilement que tout au cours du rapport, il emploie l'expression «systèmes de gestion documentaire» au lieu de systèmes de gestion de bibliothèques: il n'est pas du milieu. En bibliothéconomie, l'usage distingue généralement les logiciels de gestion de bibliothèques des autres logiciels documentaires de gestion de bases de données bibliographiques et textuelles.

Ce rapport est à la fois un portrait précis et révélateur d'une situation, une ébauche à compléter d'un réseau et d'une politique de partage des ressources, et un guide avisé pour une informatisation locale des bibliothèques publiques du Québec.

¹ Sans que le sujet soit traité dans cette perspective, nous vous proposons la lecture du livre d'Alain Jacquesson, qui vient de paraître aux Éditions du Cercle de la Librairie: *L'informatisation des bibliothèques; historique, stratégie et perspectives*. Une recension de cet ouvrage paraîtra dans *Documentation et bibliothèques* au cours de 1993.

CANEBSCO
un service
d'abonnement
au
Québec...
et dans le
monde
entier.

CANEBSCO vise l'excellence dans les services offerts aux bibliothèques pour la gestion de leurs périodiques. C'est pourquoi:

- Nous avons créé et maintenons à jour une banque de données de plus de 200,000 périodiques, magazines, séries irrégulières, annuels et envois d'offices publiés dans le monde entier.
- Nous avons développé EBSCONET® un service d'abonnement en ligne reliant les bibliothèques avec notre banque de données.
- Nous avons développé des passerelles avec la plupart des systèmes intégrés en usage dans les bibliothèques.
- Nous opérons un réseau de 25 centres de traitement dans 15 pays et sur les 5 continents.
- Nous opérons un centre de traitement local pourvu de personnel formé pour comprendre et satisfaire vos besoins personnels.
- Nous vous offrons l'expertise d'une compagnie internationale jouissant d'une solide réputation.

CANEBSCO propose aux clients du Québec le service le plus complet et le plus pertinent pour une gestion efficace de leurs périodiques.

La compétence et la réputation CANEBSCO à votre service.

LES SERVICES D'ABONNEMENT
CANEBSCO

Six Boul. Desaulniers, Suite 308
St. Lambert, Québec J4P 1L3
(514) 672-5878
Ligne directe pour Québec:
(800) 361-7322

LE PARTAGE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES: APERÇU DE LA FRANCE ET DU CANADA

Lorsque l'on pense à la mise en commun des ressources documentaires, il nous vient tout de suite à l'esprit le prêt entre bibliothèques, le catalogage collectif, la gestion des documents, l'accès aux bases de données, etc. Comment cela se traduit-il dans les bibliothèques publiques? Voyons ce qui se fait en France et au Canada.

LA FRANCE

En France, même si les bibliothèques sont extrêmement cloisonnées par nature¹, il existe un réel désir de coopération. Le programme qui apparaît le plus essentiel est celui de la fourniture de documents. Une messagerie électronique permet de répondre aux demandes de prêt entre bibliothèques entre les bibliothèques universitaires et l'INST (Institut National pour l'Information Scientifique et Technique). Un projet appelé projet ION, d'interconnexion européenne est en cours de développement.

Le cloisonnement des bibliothèques, et principalement au niveau des bibliothèques publiques, fait en sorte que peu de coopération existe entre celles-ci. De fait, le P.E.B. entre bibliothèques de lecture publiques est extrêmement faible; il ne représente pas plus de 5% du flux total des prêts de France.

Au niveau des bibliothèques universitaires, on assiste à un désir de développement concerté des collections par choix thématique.

La constitution de base de données et de catalogues collectifs est déjà une réalité. Depuis 1983, le ministère de l'Éducation Nationale parraine le Catalogue Collectif National des Publications en Série. Regroupant 200 000 localisations dans les 850 000 collections reposant dans 2 800 bibliothèques ou centres de documentation, le CCN est interrogeable en ligne, disponible sur CD-ROM et aussi en mode vidéotext sur Minitel. De plus, il fournit des microfiches ou des sous-produits sur papier.

Finalement, il existe une coopération nationale pour élaborer le langage commun d'indexation-matières RAMEAU. Il s'agit de la traduction française des vedettes-matières de la Bibliothèque du Congrès (les Library of Congress Subject Headings), jumelé au Répertoire de Vedettes Matière de l'Université Laval à Québec. Réalisé par la Bibliothèque Nationale et le ministère de l'Éducation Nationale, RAMEAU s'appuie sur la collaboration de six

«Bibliothèques Experts» en Physique, Chimie, Botanique, Zoologie, Médecine et Pharmacie, pour l'élaboration des termes scientifiques.

LE CANADA

Dans un récent numéro des *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*², la mise en commun des ressources se traduit, dans les bibliothèques canadiennes par l'élaboration des catalogues collectifs, la gestion des documents, le prêt entre bibliothèques et la livraison des documents. Différents exemples concrets illustrent ceci.

En Colombie britannique, on a entrepris d'installer dans toutes les bibliothèques publiques et dans les établissements d'enseignement supérieur un catalogue collectif sur CD-ROM des collections de 54 bibliothèques.

La gestion des collections, l'achat en groupe, l'élagage et les échanges sont des activités maintes fois pratiquées en collaboration avec d'autres bibliothèques. Pour l'Ontario, il existe un système appelé «Map Exchange Project» qui veille à la diffusion des cartes géographiques aux bibliothèques disséminées à travers toute la province. Les bibliothèques choisissent les cartes parmi celles en circulation et déposent en échange les cartes de leur collection dont elles veulent se défaire.

L'aspect le plus important de la mise en commun des ressources reste toujours le P.E.B. et la livraison des documents. Les demandes et réponses de P.E.B. sont souvent faites par voie électronique et on compte parfois sur un délai de livraison de 24 à 48 heures.

D'autres réalisations sont également à mettre en évidence: que l'on pense à la mise en commun des documents multilingues faits par la BNC et disponibles dans toutes les provinces³ et aux catalogues collectifs dans des bases de données telles que DOBIS, Utlas, etc.⁴. Ces bases de données offrent un bon appui au P.E.B. mais sont également un soutien important lors du catalogage et à la référence.

D'un pays à l'autre, le partage des ressources documentaires inclut presque toujours les mêmes opérations, P.E.B., gestion des documents, etc. Il nous est difficile, à ce niveau, de réinventer la roue... Cependant des avenues intéressantes restent à exploiter. Il n'en tient qu'à nous de les mettre de l'avant.

1 Christine Deschamps «Cooperation and Networking between French Libraries» *Libri* 1991: vol. 41, no 4, pp. 262-271

2 Iris Winston, «Des bibliothèques qui travaillent ensemble», *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, Juin 1992, vol. 24, no 6, pp. 3-5

3 Marie Zielinska, «La mise en commun des documents multilingues», *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, Juin 1992, vol. 24, no 6, pp. 9-10

4 «La mise en commun aux ST1», *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, Juin 1992, vol. 24, no 6, p. 13



par Judith Dansereau
Coordonnatrice des Services du réseau
B.C.P. de la Mauricie

LES SERVICES TECHNIQUES CENTRALISÉS

Si l'expression *Services techniques centralisés* signifie quelque chose pour vous, vous avez sans doute fréquenté ou fréquentez encore quelqu'un qui travaille dans une bibliothèque centrale de prêt. Mis en place au milieu des années 1970 par la B.C.P. de la Mauricie, ces services visent prioritairement à répondre aux besoins des bibliothèques centrales de prêt, souvent désignées par l'expression «B.C.P.». Jusqu'à ce jour, les *Services techniques centralisés* ont permis à ce groupe de bibliothèques de s'offrir des services de qualité tout en maintenant les coûts à un niveau raisonnable.

Conçus pour des clients très bien identifiés, les *Services techniques centralisés* présentent des caractéristiques originales. Ils se distinguent plus particulièrement par la gamme des services offerts, par leur structure et par leur mode de financement. Les ressources informatiques développées pour soutenir les services sont aussi assez originales. Enfin, quelques données quantitatives présentées avant la conclusion complètent le portrait des *Services techniques centralisés* et donnent une idée de l'envergure de leurs activités.

1. LA GAMME DES SERVICES

Les *Services techniques centralisés* prennent en charge toutes les activités de la chaîne documentaire: choix, acquisition, classification, catalogage, indexation, préparation matérielle, reliure. De plus, ils assurent la gestion des budgets d'acquisition de leurs clients. Il est à noter que, pour le moment, les *Services techniques centralisés* ne traitent que les livres en langue française publiés dans l'année en cours.

1.1 Le choix des documents

Au début de l'année financière, chaque B.C.P. cliente fournit la liste de ses exigences en matière de choix. Les informations transmises concernent les aspects qualitatifs et quantitatifs. Chaque semaine, la professionnelle responsable de cette activité choisit les titres à acheter parmi les nouveautés reçues en office. Ces choix s'effectuent en tenant compte de la pertinence de l'acquisition des documents pour une bibliothèque centrale de prêt. Sont aussi prises en considération les exigences de chaque client.

1.2 L'acquisition des documents

Chaque semaine, la technicienne responsable de cette activité commande les titres choisis; elle respecte les directives de la professionnelle relativement au nombre

d'exemplaires à commander dans chaque catégorie de documents pour chacun des clients. Les commandes sont réparties entre les différentes librairies désignées par les B.C.P. clientes. En effet, le budget d'acquisition de chaque client doit être dépensé chez les libraires agréés de son territoire. Après chaque commande, une liste des titres toujours en commande est expédiée aux bibliothèques clientes. Le volet «acquisition» comprend aussi la réception des documents, la vérification des factures, les rappels de commande et l'annulation des titres non disponibles. Il est à noter que les *Services techniques centralisés* interdisent aux libraires de faire des commandes en Europe.

1.3 Le traitement bibliographique des documents

Le traitement comprend la classification, le catalogage et l'indexation des documents acquis pour l'un ou l'autre des clients. Pour la classification, on utilise la dernière édition des tables Dewey; le catalogage suit les règles énoncées dans RCAA II (niveau intermédiaire) et on a recours aux vedettes-matière de l'Université Laval pour l'indexation. Les *Services techniques centralisés* ont aussi consigné dans un cahier de normes les règles de traitement développées pour répondre aux besoins spécifiques des bibliothèques centrales de prêt. Selon la priorité accordée aux documents, les titres sont traités pendant qu'ils sont en commande (à l'aide de l'exemplaire acquis en office) ou après leur réception.

Les données de traitement sont transmises aux clients électroniquement ou sur support conventionnel. Les bibliothèques qui ont accès au TED (transmission électronique des données) reçoivent électroniquement les notices relatives à tous les documents acquis par les *Services techniques centralisés* (la description de la transmission se trouve à la section «Ressources informatiques»). Les clients qui n'ont pas encore accès à la transmission électronique reçoivent, pour chaque titre acquis pour eux, un jeu de fiches ou la fiche principale. Les fiches sont expédiées quand les livres sont envoyés à la reliure. Toutes les B.C.P. intéressées peuvent recevoir les notices traitées par les *Services techniques centralisés* même si aucun document n'est acheté pour elles.

1.4 La préparation matérielle des documents

Pour chaque document à être expédié à la reliure, les *Services techniques centralisés* préparent les étiquettes

de cote. De plus, pour les clients qui en font la demande, ils rédigent les cartes de prêt. Les étiquettes de cote sont expédiées au relieur qui les colle au dos des livres avant l'étape de la plastification. Quant aux cartes de prêt, elles sont envoyées au client au moment où les livres partent pour la reliure. C'est le relieur qui prend en charge la pose des pochettes à l'intérieur des livres.

1.5 La reliure des documents

Tous les documents acquis pour les clients sont expédiés chez un relieur. Les *Services techniques centralisés* fournissent au relieur une liste de distribution, ce qui permet à ce dernier d'expédier directement chez le client les exemplaires reliés. Du fait que le relieur traite un grand nombre de volumes de format identique, les coûts de reliure sont moins élevés, en général, que dans les autres bibliothèques. C'est la B.C.P. de la Mauricie qui choisit le relieur et qui négocie les contrats de service.

1.6 La gestion des budgets

Au début de chaque année financière, chaque B.C.P. cliente fournit aux *Services techniques centralisés* les informations suivantes: le montant à dépenser pour les achats de livres, le montant alloué à chaque catégorie (documentaires, romans, livres pour les jeunes) ainsi que les sommes à dépenser chez les différents libraires agréés de sa région. La coordonnatrice des *Services techniques centralisés* veille à ce que ces montants soient dépensés avant la fin de l'année financière tout en s'assurant qu'ils ne soient pas dépassés. Une fois par mois, chaque bibliothèque client reçoit l'état de ses dépenses ainsi qu'un rapport sur les sommes dépensées chez les libraires de sa région.

2. LA STRUCTURE

Gérés par la Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie, les *Services techniques centralisés* ne sont pas une entité distincte. Les employés affectés à ces activités sont engagés par la B.C.P. de la Mauricie et font partie de la même unité syndicale que les autres membres du personnel. L'équipe des *Services techniques centralisés* compte six personnes dont une professionnelle responsable de la coordination des activités. Cependant, tout le personnel relève du directeur général de la B.C.P. Cette année, un Comité de gestion a été mis en place. Il est composé des personnes suivantes: le directeur général de la B.C.P. de la Mauricie, la coordonnatrice des *Services techniques centralisés*, le secrétaire du Regroupement des B.C.P. et des directeurs généraux représentant les bibliothèques clientes. Ce comité doit définir les grandes politiques et établir les priorités des *Services techniques centralisés*.

3. LE FINANCEMENT

En premier lieu, précisons que les deux principales sources de financement des bibliothèques centrales de

prêts sont: la subvention du ministère des Affaires culturelles et les contributions des municipalités affiliées. Deuxièmement, il faut faire une distinction entre le financement des activités courantes et celui des projets spécifiques. Les projets spécifiques englobent surtout ce qui a trait au développement de logiciels.

3.1 Le financement des activités courantes

Dans le calcul de la subvention versée à la B.C.P. de la Mauricie, le M.A.C. inclut le salaire du personnel affecté aux *Services techniques centralisés*. Par conséquent, toutes les bibliothèques centrales de prêt contribuent, d'une certaine façon, au financement des *Services techniques centralisés* qu'elle soient clientes ou non. De plus, des frais sont facturés pour chaque fiche principale ou jeu de fiches expédié aux bibliothèques clientes qui reçoivent



Librairie
emarc inc

UN RESEAU DE SERVICES DANS UN RESEAU DE LIBRAIRIES

DES STRUCTURES

SOLIDEMENT ÉTABLIES
DEPUIS DES DÉCENNIES

UN PERSONNEL

ACCUEILLANT, DYNAMIQUE
ET COMPÉTENT

DES SERVICES

L'OFFICE PERSONNALISÉ
LA COMMANDE SPÉCIALE

DES LIVRES

QU'ON ÉCOUTE

UN SYSTÈME INFORMATIQUE À VOTRE SERVICE

ENCORE PLUS DE NOUVEAUTÉS POUR RÉPONDRE
À UNE CLIENTÈLE TOUJOURS PLUS SPÉCIALISÉE.

POUR MONTREAL (06A)	1691, EST RUE FLEURY (514) 384-9920
POUR LES LAURENTIDES (06B)	CARREFOUR DU NORD, ST-JEROME 432-9100
POUR LA MONTERÉGIE (06C)	LES PROMENADES ST-BRUNO (514) 653-0546
POUR LAVAL (06E)	CENTRE COMMERCIAL DUVERNAY (514) 661-6000
POUR L'ESTRIE (05)	CARREFOUR DE L'ESTRIE (819) 569-9957
POUR L'OUTAOUAIS (07)	LES GALERIES DE HULL (819) 770-4058
POUR LA MAURICIE (04)	CARREFOUR DES BOIS-FRANCS VICTORIAVILLE (819) 758-9449

POUR PLUS D'INFORMATION
UN SEUL NUMÉRO (514) 384-9920
DEMANDER: JEAN-CLAUDE GUICHARD
OU LOUISE TREMBLAY

ce service. Cependant, il n'y a pas de frais à payer pour les clients qui ont accès à la transmission électronique de la description bibliographique des documents. Ajoutons enfin que des frais sont facturés pour la manipulation et la préparation matérielle de chaque exemplaire acquis pour les clients.

Il faut aussi souligner que c'est la B.C.P. de la Mauricie qui paie les factures des libraires. Au moins une fois par mois, elle facture à son tour les B.C.P. clientes. Le paiement réclamé ne s'applique qu'aux exemplaires expédiés à la reliure. Les factures sont préparées en même temps que les listes de distribution destinées au relieur.

3.2 Le financement des projets spéciaux

À venir jusqu'à maintenant, trois formules ont été utilisées. Dans le premier cas, la B.C.P. a financé à même ses revenus courants la réalisation de projets. Il est aussi arrivé que chaque B.C.P. consacre une partie de ses revenus courants pour assurer la mise en place d'un projet. Enfin, pour d'autres projets, le M.A.C. a inclus dans le calcul de la subvention versée à la B.C.P. de la Mauricie les sommes nécessaires au financement du projet.

4. LES RESSOURCES INFORMATIQUES

Actuellement, les *Services techniques centralisés* travaillent avec deux logiciels: ACQUIS et MultiLIS. Mentionnons immédiatement que toutes les B.C.P. clientes utilisent le logiciel MultiLIS.

4.1 Le logiciel ACQUIS

Développé en 1984 et implanté en 1985, ce logiciel est utilisé pour toutes les activités relatives aux acquisitions. Plus précisément, le système prend en charge les opérations suivantes: les commandes, les réceptions, la vérification des factures des libraires, les rappels, les annulations, la production de listes de titres en commande, la production des listes de distribution destinées au relieur, la production des factures à expédier aux clients. Grâce à ACQUIS, il est aussi possible de gérer le budget d'acquisition de chaque client ainsi que les dépenses faites chez chacun des libraires. Il est donc simple de fournir régulièrement des rapports financiers aux clients. Comme ce logiciel a été implanté il y a près de dix ans, son utilisation repose sur une technologie désuète. En effet, il fonctionne sur un micro Télévidéo utilisant le système d'exploitation CP/M.

4.2 Le logiciel MultiLIS

Depuis 1987, la B.C.P. de la Mauricie utilise le logiciel MultiLIS. Tout le traitement bibliographique s'effectue maintenant à l'aide de ce logiciel. Grâce à des ajouts développés et implantés par Sobeco, il est maintenant possible de transmettre électroniquement la décision bibliographi-

que de tous les documents traités par les *Services techniques centralisés*. Chaque client chez qui le TED a été installé reçoit non seulement la description des titres achetés pour lui mais a aussi accès aux notices rédigées pour les autres clients. Le rythme des transmissions est déterminé par le client. Toutes les notices créées ou modifiées depuis la dernière transmission sont versées dans la banque de réception de la bibliothèque cliente. Au moment qui lui convient, le client peut repêcher les notices dont il a besoin et les transférer dans la banque qui supporte ses activités. La bibliothèque cliente ne peut jamais modifier les notices conservées dans la banque de réception. Cependant, elle peut modifier les notices récupérées ou en ajouter de nouvelles dans sa banque de base.

Grâce aux ajouts implantés par Sobeco, le logiciel MultiLIS permet d'imprimer les étiquettes de cote des livres expédiés au relieur. Les cartes de prêt, les fiches principales et les jeux de fiches destinés aux clients sont aussi imprimés à l'aide de MultiLIS.

4.3 L'intégration des opérations d'acquisition et de traitement

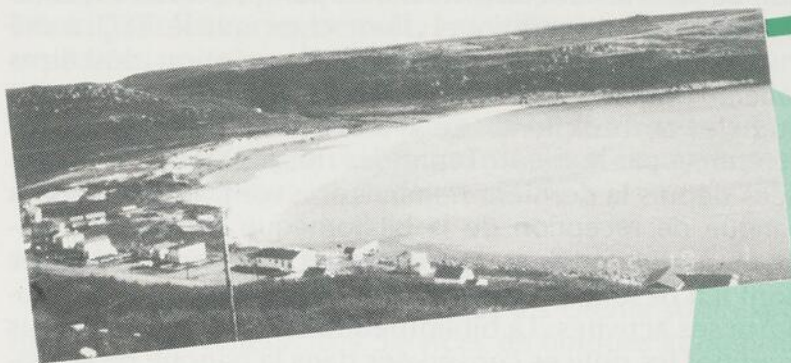
Afin de supprimer les inconvénients engendrés par le fait de travailler avec deux logiciels, les *Services techniques centralisés* commencent à préparer un devis de développement qui permettrait de modifier MultiLIS pour qu'il prenne aussi en charge toutes les opérations actuellement gérées par ACQUIS.

5. LES DONNÉES QUANTITATIVES

Au cours de l'année 1991-1992, les *Services techniques centralisés* avaient comme clients les bibliothèques centrales de prêt suivantes: Abitibi, Côte-Nord, Laurentides, Mauricie, Montérégie, Québec, Saguenay-Lac St-Jean. Notons que la B.C.P. de la Gaspésie n'achetait que les fiches principales correspondant aux titres acquis par les *Services techniques centralisés*.

Pendant cette période, les *Services techniques centralisés* ont acheté et traité 53 124 exemplaires correspondant à 4 890 titres répartis de la façon suivante: 2 394 documentaires, 1 057 romans et 1 439 documents pour les jeunes. Les achats se faisaient chez une trentaine de libraires et tous les volumes étaient expédiés chez un seul relieur. Enfin, le total des budgets à gérer était légèrement supérieur à 1 000 000,00\$.

On peut conclure en disant que les *Services techniques centralisés* constituent un exemple intéressant de partage de ressources. Mais comme ils ont été conçus d'abord et avant tout pour satisfaire les besoins des bibliothèques centrales de prêt, ils ne pourraient répondre que partiellement aux besoins des autres genres de bibliothèques.



par Jean-Didier Larrue
Bibil. prof.

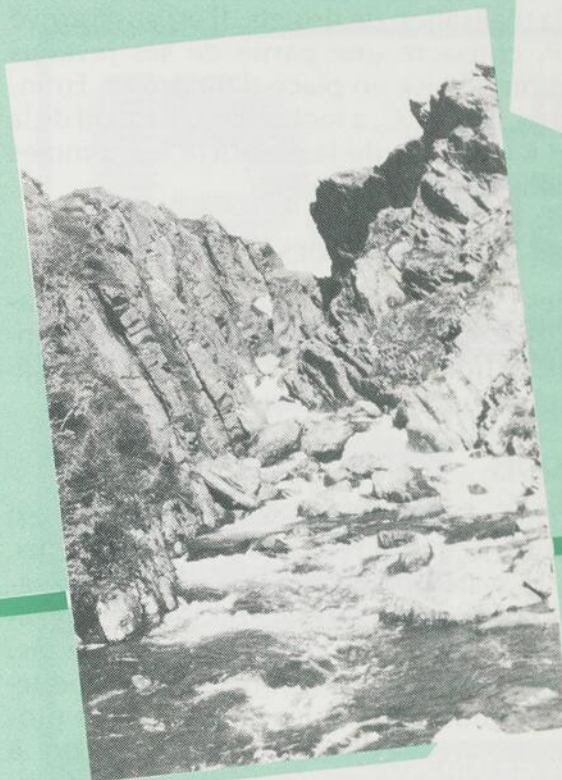
LE REGROUPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA CÔTE-NORD

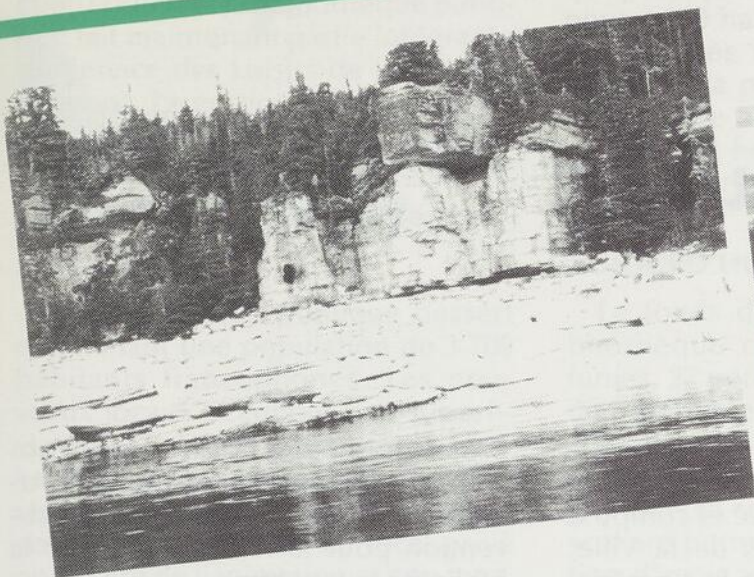
HISTORIQUE

Depuis le début des années 80, il existait des contacts qui se faisaient entre toutes les bibliothèques de la Côte-Nord. Cependant, le cadre officiel n'existait pas. En 1986, on commençait à parler de contacts plus étroits. Par conséquent, les représentants des bibliothèques publiques ont commencé à se réunir régulièrement, mais toujours sans structures administratives. Durant toutes ces années, c'est le constant besoin d'évoluer qui nous a amené à fonder le Regroupement des Bibliothèques Publiques de la Côte-Nord, incorporé le 12 octobre 1988 à Baie-Comeau. Il a été constitué par la Bibliothèque Municipale de Sept-Îles, la Bibliothèque Municipale de Baie-Comeau, la Bibliothèque Municipale Le Manuscrit de Port-Cartier, la Bibliothèque Publique de Fermont et la Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-Nord qui regroupe à son tour 36 municipalités de moins de 5 000 habitants. À cause de sa position centrale dans la région ainsi que de la disposition de ses locaux, la Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-Nord est devenue le siège social du Regroupement.

LES OBJECTIFS

Les objectifs du Regroupement ont été élaborés à partir du besoin de réaliser des projets qui dépassaient le cadre ou les possibilités de chaque bibliothèque prise séparément. Le Regroupement a donc pour tâche de mener et de coordonner les projets communs de promotion, d'activités d'animation diverses intéressant les





RÉGION CÔTE-NORD

bibliothèques ainsi que de maintenir un contact entre elles ou avec d'autres organismes à l'échelle provinciale ou d'autres régions. Le financement du Regroupement se fait principalement à partir des cotisations versées annuellement par chacun des membres.

LES RÉALISATIONS DU REGROUPEMENT

À ce jour, plusieurs cours de formation et des séminaires ont été donnés aux employés des bibliothèques de la région, divers spectacles ont été présentés et la Semaine des Bibliothèques a été généralisée dans toute la région. Enfin un sondage a été effectué dans la population desservie par chacune des bibliothèques dans le but de mieux saisir le comportement du citoyen face à celles-ci. Au niveau de la promotion, un court métrage publicitaire a été réalisé et diffusé à la télévision. En outre, un contrat avec l'O.N.F. a permis à chacune des bibliothèques de s'intéresser davantage et à moindre coût aux vidéocassettes de cet organisme.

LES PROJETS

Dans le futur, nous aurons à travailler sur les données du sondage qui devraient nous servir à élaborer des plans promotionnels spécifiques nous permettant de toucher des clientèles potentielles mieux définies. Conséquemment, cela entraînera possiblement une remise en question des politiques de choix documentaire dans certaines des bibliothèques publiques de la région.

par Rose Vaillancourt
Responsable

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE FERMONT

HISTORIQUE

Pour répondre à une demande de plus en plus croissante d'une population encore toute jeune (Fermont a été fondé en 1974) et éloignée des grands centres, le Conseil municipal, ayant à coeur de satisfaire sa population, a décidé d'implanter un service de bibliothèque publique en 1978.

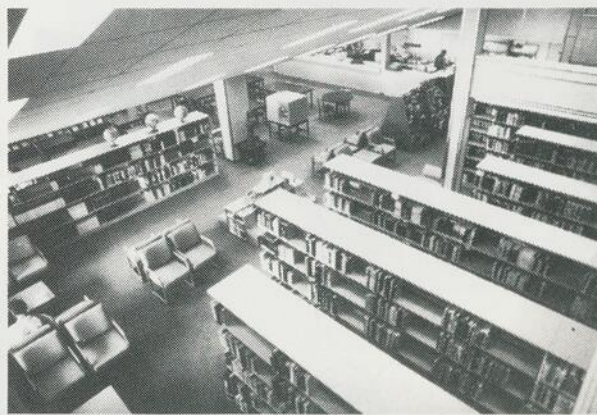
À cette année-là, la population de Fermont se situe aux environs de 4 000 habitants. Normalement, cette norme de population donnait à la Ville un accès à la BCP de la Côte-Nord. Mais dû au très grand éloignement de Fermont et probablement aussi aux coûts énormes de transport, le ministère des Affaires culturelles accédait plutôt à la demande de la Ville d'avoir une bibliothèque publique autonome.

fonctionnement de la bibliothèque publique, un Comité de bibliothèque autonome sera créé et composé de deux représentants de la Ville, deux représentants de la Commission scolaire et de deux utilisateurs.

Tout en étant dans les mêmes locaux que le scolaire, la bibliothèque publique accomplit ses fonctions de façon indépendante: la gestion, le personnel, les achats, les budgets demeurent la responsabilité de la bibliothèque publique. Le seul travail qui sera fait en commun avec la bibliothèque scolaire est le côté technique et une entente sur le choix des achats de volumes. Les heures d'ouverture de la bibliothèque publique sont limitées à 13 heures par semaine.

projet présenté à la Conférence socio-économique, le ministère des Affaires culturelles accorde une subvention pour la relocalisation de la bibliothèque publique.

La construction d'un nouveau local à l'intérieur du Centre éducatif s'est érigé et comprend maintenant le Regroupement des trois bibliothèques, soit: la bibliothèque publique, la bibliothèque scolaire primaire et la bibliothèque scolaire secondaire pour ne former que la Bibliothèque publique et la Bibliothèque scolaire dans un même local. Une fermeture de six mois a été rendue nécessaire afin de faire un élagage approfondi des trois bibliothèques et le réaménagement de la bibliothèque. L'ouverture officielle de la bibliothèque s'est faite en



Section adultes
vue de la mezzanine



Petit coin pré-scolaire
avec section adultes

À la suite de cette autorisation et aussi pour diminuer les coûts d'implantation, des efforts combinés entre la Ville et la Commission scolaire de Fermont aboutissent à un protocole d'entente. La Ville aura accès aux locaux de la bibliothèque du secondaire du Centre éducatif après les heures d'école, soit le soir et la fin de semaine. Et pour le bon

RELOCALISATION

Cette situation dura jusqu'en 1985, année où la Ville de Fermont a acheté la collection de la bibliothèque de Gagnon (fermeture de la Ville). À partir de ce moment, les locaux de la bibliothèque publique et scolaire deviennent trop exigus. À la suite d'un



décembre 1989.

Le comité de bibliothèque a été aboli en 1991 et la bibliothèque publique fait maintenant partie intégrante du Service des Loisirs de la Ville de Fermont. La gestion et le personnel sont restés la propriété de chacune des parties soit la Ville et la Commission scolaire.

SERVICES

La bibliothèque publique dessert maintenant une population de 3 700 habitants francophones. Les nouveaux locaux occupent une superficie de 377 mètres carrés. Cette nouvelle construction a permis d'améliorer les services et d'en créer de nouveaux. Un agora sert de local privé pour faire de l'animation et une mezzanine donne accès à la section audiovisuelle comprenant: des appareils vidéos, audios et des laboratoires de langue.

Une équipe de deux personnes à temps plein et une à temps partiel

assurent les services prêt, de la référence et de l'animation. La bibliothèque publique compte 2 156 membres pour 3 700 habitants. Ce qui constitue un très fort pourcentage de 58,2% de la population. Les heures d'ouverture au public sont maintenant de 29 heures par semaine du mardi au dimanche.

AUJOUR'HUI

Le fonds documentaire de la bibliothèque comprend: 19 000 volumes, 27 périodiques, 450 ouvrages de références, 305 vidéocassettes, 230 cassettes audio et livres sonores ainsi que les journaux locaux et régionaux. La cohabitation publique et scolaire permet en plus à la population d'avoir accès à la collection documentaire de la bibliothèque scolaire.

En 1991, 23 704 prêts de volumes, de périodiques et d'audiovisuels ont été effectués par les usagers. Nous offrons également un service de pho-

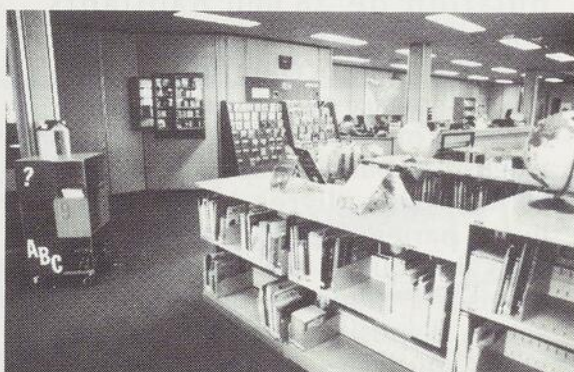
tocopie à un prix modique pour les abonnés seulement. Différents artistes locaux (peintres, sculpteurs, photographes) ont pu bénéficier de la bibliothèque publique pour exposer leurs oeuvres.

INFORMATISATION

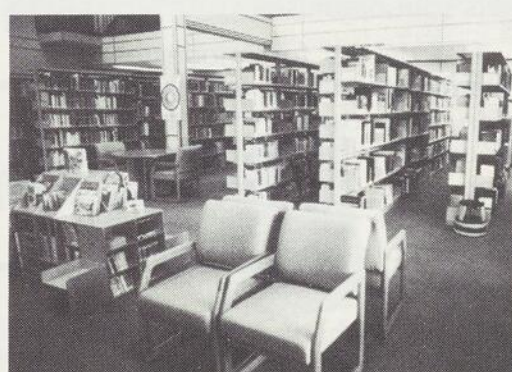
L'implantation de l'informatique a été mise en marche avec la réforme des locaux. Le logiciel REGARD a été choisi et celui-ci permet l'adaptation à notre cohabitation publique/scolaire. Chaque partie en cause fait la saisie de ses données. En janvier 1992, l'idée d'une étude avancée par le Conseil de Ville a stoppé l'informatisation de la bibliothèque publique. Mais nous espérons d'une façon ou d'une autre que l'avancement et le modernisme dont la bibliothèque s'est toujours fait un point d'honneur de donner à sa population, si éloignée des grands centres soit-elle, pourra continuer son chemin afin de démontrer que l'éloignement ne brime pas la culture.



Vue d'ensemble



Section jeunes
Cassettes audio et livres sonores



Section adultes et périodiques

**PIERRE
LAROCHELLE**
reliure

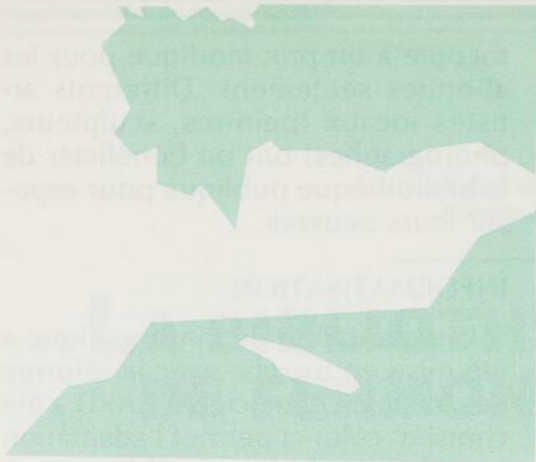
*Spécialiste de
reliure de livres de
bibliothèques publiques & scolaires*


**PIERRE
LAROCHELLE**
DISTRIBUTION

*Fournitures & équipement
de bibliothèque*

**BRO
DART**

615, 4e Rue, Shawinigan (Qué.) G9N 1G9
Tél.: (819) 537-1617 / Fax: (819) 537-3846 / 1-800-567-9373



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SEPT-ÎLES: LA PIONNIÈRE

Le 16 septembre 1955, la Bibliothèque municipale est inaugurée: ouverte trois heures par semaine, une heure le lundi (en journée) et deux heures le vendredi (en soirée).

Ce projet est une initiative du club Lions qui, grâce à une tombola, recueille 5 000\$. La Bibliothèque naît au grand plaisir des citoyens de Sept-Îles; ville considérée alors comme faisant partie d'une région isolée où peu d'activités et de services culturels sont organisés.

Des débuts fort modestes et pénibles dans des locaux sans fondation, avec comme mobilier le strict nécessaire: quelques rayonnages, une table, trois chaises et comme chauffage une petite fournaise à l'huile qui crache autant de fumée et de suie que de chaleur.

La Bibliothèque déménage dans des locaux plus spacieux en 1958 et en 1960 elle prend place à l'Hôtel de Ville, bel édifice neuf et moderne, où elle s'épanouit et dessert la population septilienne avec beaucoup de

succès et de dynamisme. Son rayonnement alors est remarquable pour l'époque, elle dessert même plusieurs localités de la Côte-Nord jusqu'à la fondation de la B.C.P. (Bibliothèque centrale de prêt) en 1979.

C'est en 1973 qu'elle s'installe dans les locaux actuels au Centre socio-récréatif où elle occupe une surface de 783 m², sur deux étages (51% de la norme). Elle compte alors une collection de 38 200 livres pour une population de 28 000 habitants (moyenne de 1,36 par habitant). Aujourd'hui elle occupe toujours les mêmes locaux qui tout en étant rénovés et modifiés sont quelque peu exigus. La collection actuelle compte 69 710 livres (livres large vision, livres parlés, best-sellers à louer, etc.) ainsi que 17 841 documents audiovisuels (films 16 mm, vidéocassettes, diapositives, etc.) et 349 cassettes musicales pour une population de 24 400 habitants (moyenne de 2,85 par habitant). Ouverte 53 heures par semaine, elle effectue au-delà de 172 000 prêts par année

(moyenne de sept volumes par habitant). La Ville de Sept-Îles investit la somme de 28,00\$ par habitant pour sa bibliothèque ce qui est une bonne moyenne, compte tenu qu'elle n'a jamais fait défection depuis ses débuts malgré les hauts et les bas du climat économique.

La règle d'or de la Bibliothèque municipale de Sept-Îles, c'est la qualité des services ainsi que la variété et l'originalité de ceux-ci.

Le personnel est accueillant et très près de la clientèle, ce qui est nécessaire dans un milieu comme Sept-Îles où bien des résidents sont de passage; on doit alors participer à leur intégration au milieu et de ce fait leur faire mieux connaître et goûter notre différence. Notre responsabilité n'est-elle pas aussi de leur permettre de mieux connaître notre ville, notre région, mais aussi de compenser par notre accueil ce que plusieurs ont laissé derrière eux.

Déjà dans ses débuts la Bibliothèque offre un service de cinémathèque



que. Dépositaire des films de l'ONF (Office national du film) vers 1958, elle prête leurs films avec projecteur et fait même des projections avec animation dans ses petits locaux. Elle offre ce service encore aujourd'hui et le prêt d'équipement audiovisuel est toujours aussi populaire, autant auprès des usagers que des conférenciers de passage qui peuvent bénéficier de prêts de projecteurs de toutes sortes.

La cinémathèque est devenue avec les années un trésor inestimable, des documents de toutes sortes s'y retrouvant elle a même le titre de cinémathèque d'archive pour l'O.N.F. Vous retrouverez aussi parmi ses trésors une collection de journaux locaux reliés et microfilmés qui datent de 1956. Une section histoire locale et régionale regroupe des documents et volumes rares dont certains sont probablement introuvables ailleurs. Également, une section d'incunables, collection de livres anciens, dons des familles fondatrices de Sept-Îles.

La Bibliothèque municipale, à titre de bibliothèque aux multiples ser-

vices, doit répondre à des besoins très variés surtout depuis le retour aux études de nombreux adultes. Elle joue le rôle de bibliothèque scolaire et ce à plusieurs niveaux soit secondaire, professionnel, universitaire, etc.

Véritable carrefour de la vie culturelle on y voit défiler, depuis sa naissance, des événements de toutes sortes: lancements de livres, spectacles pour adultes et enfants, théâtre, marionnettes, soirées de la poésie, expositions, conférences, etc.

Aujourd'hui limité par le manque d'espace on doit donner priorité aux usagers et à la collection et mettre en veilleuse certains projets d'animation et d'exposition.

La solution dans l'immédiat serait l'agrandissement et le programme d'aide du MAC (Ministère des Affaires culturelles) sur ce plan est intéressant. Néanmoins ce qui fait hésiter certaines municipalités c'est l'après... C'est la nature même de la subvention au fonctionnement. Quant à nous, nous avons vu chuter notre subvention de façon dange-

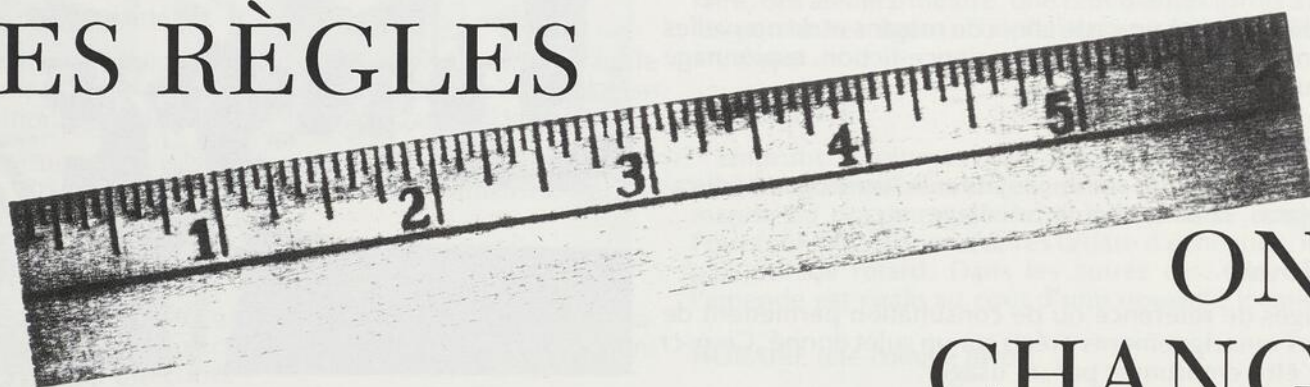
reuse depuis quelques années. Tous nous sommes d'accord pour de beaux édifices modernes, conformes aux normes, mais encore faut-il pouvoir les opérer, les animer, les «meubler».

La politique culturelle du Québec dit: «Les bibliothèques publiques une ressource essentielle pour faciliter l'accès à la lecture, aux arts et à la culture».

Nous souhaitons que le plan d'intervention pour la concrétisation de cette politique devienne réalité.



LES RÈGLES



ONT CHANGÉ

En gestion de bibliothèques, les règles du jeu changent rapidement. Pour être efficace, il faut savoir développer de nouvelles méthodes, des procédés et des technologies. Améliorer la qualité tout en réduisant vos coûts et vos délais est notre mission. Biblio RPL vous offre les services suivants:

**ACCÈS DIRECT
AUX BANQUES DE
DONNÉES**

- DOBIS
- S.D.M.
- BIBLIOFILE et UTLAS

**BIBLIO
RPL** Ltée

1905, boul. Dagenais Ouest, Laval, Québec H7L 5A3 (514) 625-0700

- Catalogage des documents (langues française, anglaise, allemande, espagnole, grecque, italienne, portugaise)
- Préparation technique et matérielle de volumes
- Production de jeux de fiches, d'étiquettes et de listes
- Renforcement et réparation de volumes
- Entreposage de volumes
- Inventaire / Pose des codes à barres
- Création de fichiers maîtres (reconversion)



Une bibliothèque

Ce guide est conçu pour vous aider à mieux connaître et utiliser la bibliothèque. Une équipe est à votre service pour trouver un renseignement, vous aider dans le choix d'un volume, vous orienter dans votre recherche ou vous initier au fonctionnement de son système informatisé.

ABONNEMENT

La carte d'abonnement, valide pour 12 mois, à la date d'inscription, coûte:

- 10\$/année/individu,
- 25\$/année/famille,
- gratuit pour les personnes de 60 ans et plus.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

La bibliothèque municipale de Baie-Comeau met à la disposition de ses usagers près de 50 000 volumes adulte et enfant.

Les romans

La bibliothèque offre un vaste choix de romans et de nouvelles de tout genre: policier, sentimental, science-fiction, espionnage et fantastique.

Ouvrages documentaires

Ceux-ci vous informent sur des sujets aussi variés que l'éducation des enfants, la sexualité, le bricolage, etc.

Livres de référence

Les ouvrages de référence ou de consultation permettent de retrouver des renseignements précis sur un sujet donné. Ceux-ci ne peuvent être empruntés par un usager.

Voici quelques types de livres de référence:

- les encyclopédies générales
- les dictionnaires
- les almanachs et annuaires
- les index de périodiques
- les encyclopédies spécialisées
- les ouvrages d'art
- les répertoires.

Revue et journaux

La bibliothèque est abonnée à plus de 150 revues et publications périodiques. Ces revues couvrent un vaste éventail de sujets: la mode, la photo, la cuisine, l'informatique, les affaires, etc.

Il est possible d'emprunter ces revues, sauf le dernier numéro paru. De plus, toutes nos revues sont reliées à chaque année. Elles peuvent être empruntées comme un livre.

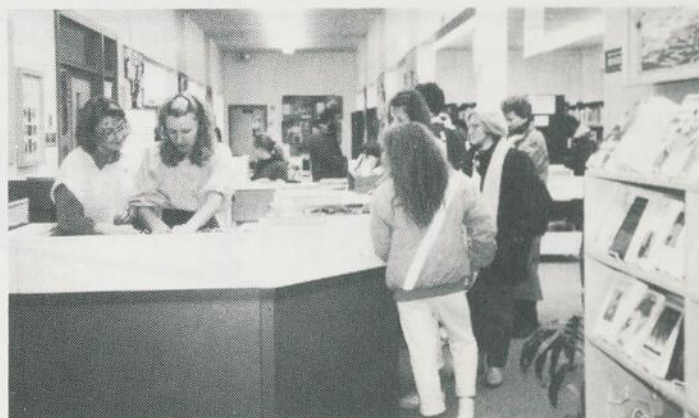
Une liste complète des revues et journaux auxquels la bibliothèque est abonnée, est disponible au comptoir de prêt.

Publication

La bibliothèque municipale est «dépôt sélectif du gouvernement du Québec et du Canada». Elle possède, entre autres, des rapports, statistiques, divers documents sur différents ministères, etc.

Livres en gros caractères

Pour les personnes ayant un handicap visuel ou autre, la bibliothèque offre une collection de 206 volumes en large vision, ainsi que «Le Robert» méthodique du français actuel en 10 volumes.



Comptoir de prêts

Livres-cassettes (livres sonores)

Des livres-cassettes (livres sonores) seront bientôt disponibles. On pourra les emprunter comme un livre. Pour toute personne ayant un trouble visuel, c'est la solution idéale.

SERVICES AUX USAGERS

Réservations et demandes spéciales

Si le livre qui vous intéresse a déjà été emprunté par un autre lecteur, vous pouvez le réserver. On vous téléphone dès que le livre est disponible.

Nous vous invitons à nous formuler des suggestions quant à l'achat de volumes que nous n'avons pas.

Liste des nouvelles acquisitions

La bibliothèque produit, une fois par mois, une liste de nouveautés disponible au comptoir de référence.

Nos nouveaux livres sont placés en évidence sur l'un des présentoirs.

ue municipale pour tout savoir...

Location de vidéocassettes VHS

La bibliothèque offre une collection de 700 vidéocassettes adulte et enfant. On peut y retrouver des documents d'information, des classiques du cinéma, des films d'amusement, etc.

Coût de location: 2,00\$. Durée de location: 2 jours. Pénalité: 2,00\$/jour/vidéocassette. Notre catalogue vidéo peut être consulté sur place.

Prêt de cassettes pour l'apprentissage des langues

Les personnes intéressées à apprendre l'anglais, le français, l'espagnol, le russe, etc. peuvent emprunter des volumes accompagnés de cassettes.

Prêt-vacances

Durant la saison estivale ou hivernale, la bibliothèque offre, sur demande, un prêt spécial pour les vacances.

Prêt entre bibliothèques

Ceci concerne surtout des ouvrages documentaires que nous ne possédons pas, mais dont certaines bibliothèques disposent.

Service à la communauté

La bibliothèque municipale est de plus en plus engagée dans le développement culturel. En effet, une salle d'exposition est mise à la disposition des artistes qui veulent organiser des activités.

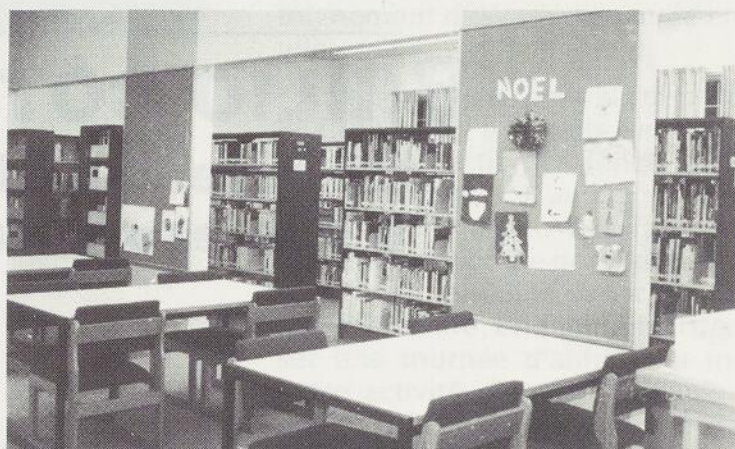
Artistes locaux: gratuit. s'il y a vente: 25\$/semaine. Artistes de l'extérieur: 50\$/semaine. Durée maximum: 3 semaines. Vernissage aux frais de l'exposant.

Écoles et institutions

Les professeurs, ou tout autre organisme, qui souhaitent organiser une visite ou une séance d'initiation à la bibliothèque, sont priés d'en aviser la direction.

Photocopies

La bibliothèque offre, aux heures d'ouverture, un service de photocopie au coût de 0,25\$.



Vue générale, section adulte

Activités d'animation

- mini-exposition de livres sur un sujet
- conférence
- animation à la lecture
- rencontre d'auteurs, etc.

PROJETS FUTURS

Finaliser l'implantation de l'informatique. Créer un club littéraire, des ateliers-théâtre, une biblio-aînés (prêts à domicile pour les personnes âgées). Implanter une location de cassettes de musique.

RÈGLEMENTS

Emprunt: 6 volumes (sans compter les documents loués). Durée: 3 semaines. Renouvellement: À volonté, sauf s'il y a demande du document de la part d'un autre usager. Amendes: Pour tout livre rapporté après la date d'échéance, il en coûte 0,05\$ par jour de retard. Dans les autres cas, (ex.: vidéocassette), l'amende est égale au coût d'une nouvelle location.

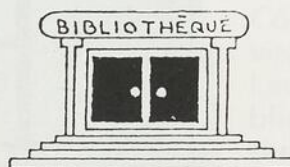
HORAIRE (été comme hiver)

Lundi au jeudi.....12h00 à 21h00
vendredi, samedi, dimanche12h00 à 17h00

41, avenue Mance, Baie-Comeau
Information: 296-8304 - 8305



Animation avec Mario Audet, auteur



c'est là
que ça se passe!

par Jean-Roch Gagnon
directeur général



BIBLIO CÔTE-NORD: un réseau de bibliothèques à la mesure de sa région

L'HISTOIRE EN BREF...

En août 1979, la Côte-Nord devient la neuvième région administrative du Québec à obtenir la mise sur pied d'une bibliothèque centrale de prêt. Dès le début de 1980 les premières municipalités de la région admissibles se prévalent des services de la BCP.

Cependant, le développement du réseau de la BCP est quelque peu freiné par l'exiguïté des locaux où loge l'organisme. Il est effectivement difficile d'effectuer toutes les opérations courantes (achat, traitement, préparation des rotations, etc.) dans le local qui fait à peine 1 700 pieds carrés.

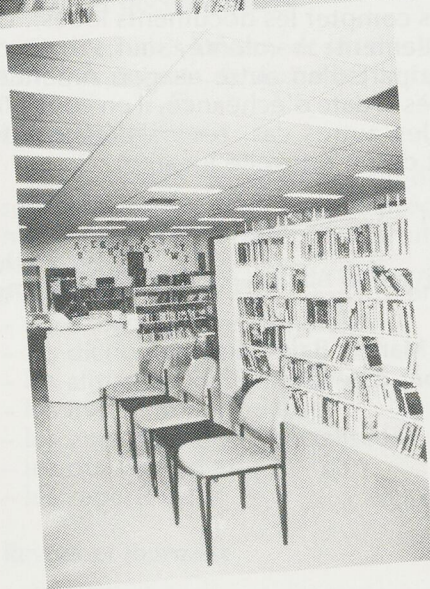
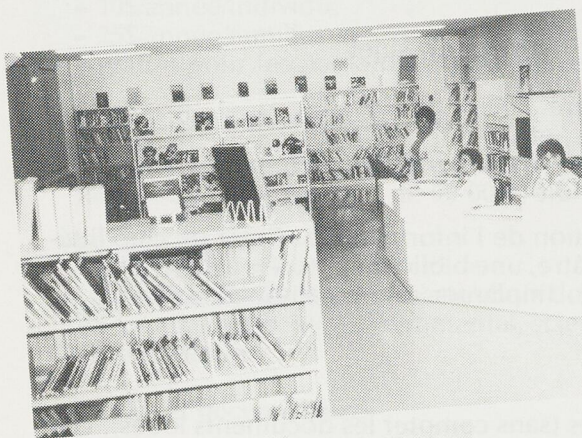
À l'automne 1982, le projet de construction du siège social prend de plus en plus forme tant et si bien qu'au mois de juillet 1983 on débute

les travaux de construction de l'édifice.

Le siège social de la BCP Côte-Nord est livré au mois de novembre 1983. Le personnel et les collections de la bibliothèque sont abrités dans un édifice moderne de 6 000 pieds carrés, fonctionnel et répondant en tout point aux besoins de l'organisme.

UNE RÉGION EXCENTRIQUE

La Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-Nord est la plus petite BCP du Québec en termes de communautés et de populations à desservir. Cependant elle a, et de loin, le plus grand territoire à couvrir soit une superficie de 229 315 kilomètres carrés. Seule la région du Nouveau Québec dépasse la Côte-Nord en superficie. Heureusement, la population nord-côtière est majoritairement répartie le long



LIBRAIRIE
RENAUD-BRAY

5219, ch. de la Côte-des-Neiges, Montréal, Qc H3T 1Y1
Tél.: 342-1515 — Télécopieur (FAX): 342-3796

SERVICE AUX COLLECTIVITÉS: 342-3395

du littoral qui fait 1 200 kilomètres d'ouest en est de Tadoussac à Blanc-Sablon.

Il va sans dire que les opérations régulières de la BCP sont fortement tributaires des réalités géographiques et socio-économiques régionales.

Une partie de cet immense territoire n'est pas reliée au réseau routier du reste du Québec. En effet, à l'est de Havre-St-Pierre 13 communautés échelonnées sur 615 kilomètres n'ont pas accès à la route.

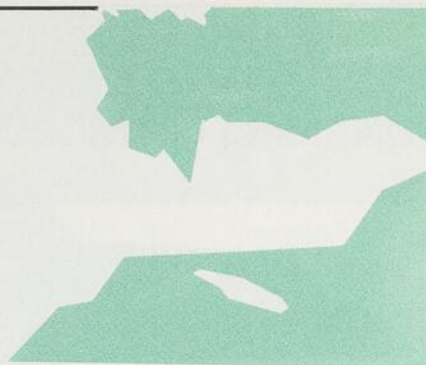
LA CLIENTÈLE DE LA BCP

Près de 45% de l'ensemble de la population régionale bénéficiera ou bénéficie déjà des services de la BCP. La majorité de la population à desservir est francophone (80%). Sur la Basse Côte-Nord, pour la partie du territoire comprise entre Kégaska et Blanc-Sablon, huit localités sont unilingues anglophones (8%). On retrouve également neuf communautés amérindiennes (12%) dans la région 09. Une seule de ces communautés parle l'anglais comme langue seconde soit les Naskapis au nord de Shefferville. Les autres sont d'origines montagnaises et elles utilisent le français en plus de leur langue maternelle, le montagnais.

Actuellement, 32 624 habitants (73%) de la population potentielle à desservir a accès à un service de bibliothèque affiliée à la BCP. Ces personnes sont regroupées dans 36 (70%) municipalités ou communautés amérindiennes.

LA BIBLIOTHÈQUE: UN SERVICE CULTUREL DE BASE

Dans la plupart des municipalités de moins de 5 000 habitants de la Côte-Nord la bibliothèque constitue, à toutes fins pratiques, l'unique lieu de diffusion et d'animation culturelle.



Ce phénomène s'explique par le petit nombre de centres urbains et l'éloignement des communautés entre elles.

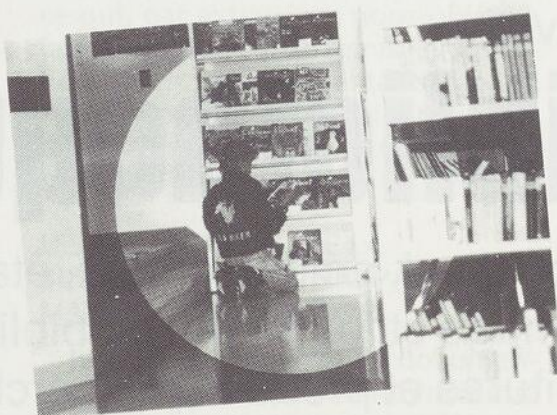
La Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-Nord a depuis ses débuts orienté son action en fonction de la réalité régionale. L'un des principes importants retenu par le conseil d'administration de notre organisme est d'offrir le même service partout sur le territoire. Évidemment, organiser une tournée d'auteur ou toute autre activité d'animation dans les municipalités à proximité de Baie-Comeau ou de Sept-Îles ne pose pas les mêmes contraintes que pour les municipalités situées à l'est de Havre-St-Pierre. Il en va de même pour les rotations de biens culturels que la BCP doit effectuer sur la portion du territoire non-reliée par la route.


De fait, les dépenses d'exploitation de la BCP de la Côte-Nord sont parmi les plus élevées per capita des BCP du Québec notamment au niveau des frais de déplacements et de communications.

Cependant, compte tenu de l'éloignement et des infrastructures culturelles disponibles, les services offerts par la BCP sont les moins onéreux en autant qu'on ait la volonté politique et économique de donner accès aux citoyens de ces communautés à des services culturels de base par l'entremise des bibliothèques affiliées.

L'INFORMATISATION

Depuis le printemps 1990, la Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-Nord a elle aussi opté pour le virage technologique en procédant à l'informatisation de ses fonctions bibliothéconomiques. Ce processus sera entièrement terminé au mois de décembre 1992.





Il aura fallu 32 mois à la BCP pour informatiser complètement ses opérations. Toutefois, le processus a été réalisé à 90% par les employés permanents de la BCP. Seulement 10% des travaux reliés à l'informatisation ont été effectués par du personnel surnuméraire.

LES DÉFIS DE L'AVENIR

La desserte complète de toutes les communautés de moins de 5 000 habitants de la région 09 demeure une des priorités de la Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-Nord. Nous souhaitons réaliser cet objectif dans un laps de temps relativement court compte tenu que seulement 27% de la population et 30% des communautés n'ont pas encore accès aux services de la BCP.

Notre organisme devra également trouver des solutions originales et adaptées pour desservir les communautés autochtones du territoire. Déjà, des discussions ont eu lieu à ce sujet entre des représentants de la BCP, des communautés montagnaises et du ministère des Affaires culturelles.

Enfin, par le biais de son réseau de bibliothèques affiliées, la Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-Nord demeure le réseau de diffusion et d'animation culturelle par excellence dans les petites communautés de la région 09.

Dans le futur, notre organisme désire consolider et intensifier cette vocation pour le bénéfice de nos concitoyens nord-côtiers.

Tout ce dont vous avez besoin
pour votre

bibliothèque

Audio-visuel, ameublement, étagères,
rayonnage et fourniture de bibliothèque,
fournitures et produits pour archives et pour
éducation pré-scolaire.

CARR MCLEAN

est à votre service

461, avenue Horner, Toronto, Ontario M8W 4X2

Téléphone: Toronto: (416) 252-3371 1-800-268-2138

Montréal: (514) 745-4790

Télécopieur: (416) 252-9203

«LE MANUSCRIT» «LE MANUSCRIT» «LE MANUSCRIT»

par Jean-Didier Larrue
Bibliothécaire professionnel

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER

HISTORIQUE

En 1962, un groupe de citoyens bénévoles de Port-Cartier fondent La Corporation de la bibliothèque publique. Ce furent les prémices du service de la bibliothèque. Soutenue par les compagnies locales, la Ville de Port-Cartier et surtout par les dons des citoyens, la bibliothèque connaît un bel essor; dès la première année ce sont des milliers d'usagers qui fréquentent régulièrement l'endroit, malgré des locaux exigus et une collection peu adaptée aux besoins de la population. En 1978, le besoin d'une bibliothèque qui réponde effectivement à la demande générale est bien présent. La municipalité de Port-Cartier s'associe donc à la Commission scolaire pour construire une bâtisse mixte, dénommée Centre éducatif L'Abri, laquelle regroupera la polyvalente (avec sa propre bibliothèque) ainsi que deux des services de la ville soit les loisirs et la bibliothèque. En 1990, les citoyens de la ville adoptèrent le nom de «Bibliothèque municipale Le Manuscrit».

LES LOCAUX

La bibliothèque est sise au centre-ville, de telle sorte que sa position offre une accessibilité générale à tous les citoyens. Bien que l'actuelle bibliothèque contraste tant par sa modernité que par l'espace avec l'an-

cienne, elle n'en demeure pas moins encore petite (encore 60% des normes) et lorsque les usagers y viennent en grand nombre, cela en fait quelquefois un espace surpeuplé. Nous contournons cet inconvénient en favorisant le maximum d'emprunts documentaires. Nous encourageons la consultation et le travail à la maison plutôt qu'à la bibliothèque ce qui, par extension, nous oblige à faire une continuelle remise en question du choix documentaire dans le but de nous adapter aux différentes demandes, en dépit d'un modeste budget d'acquisition.

LES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE «LE MANUSCRIT»

Jusqu'en 1978 le fonds documentaire étant principalement constitué de dons, la conséquence en fût une collection désuète, peu attrayante et surtout ne répondant plus bientôt aux besoins d'une population devenue exigeante. Ajoutons que la plupart des livres étaient en anglais malgré une très forte majorité d'au-delà de 90%. Actuellement la population anglophone représente moins de 2% de l'ensemble des Portcartois. Nous avons donc dès 1980 modifié l'orientation des différentes collections de la bibliothèque. Les présentes collections sont constituées de la façon suivante:

26 500 volumes de langue française;
3 500 volumes de langue anglaise;
diaporamas et diapositives;
72 titres de revues dont quatre anglophones;
500 vidéocassettes;
disques et cassettes audio.

LA BIBLIOTHÈQUE: UNE FRÉQUENTATION DENSE, UN LIEU DE RENDEZ-VOUS

LES PRÊTS, LES USAGERS, LES CITOYENS

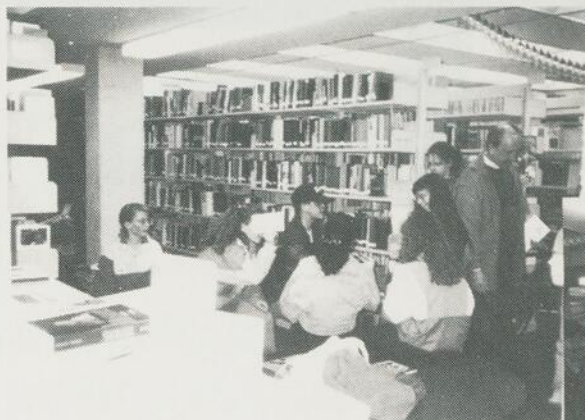
Par l'intermédiaire d'un sondage téléphonique, nous savons que 48% des 6 850 membres de la population Portcartoise fréquentent plus ou moins régulièrement la bibliothèque. Cependant, selon nos fichiers, ce n'est que 36% qui en sont de fidèles usagers. En 1991, la bibliothèque municipale «Le Manuscrit» a effectué un peu moins de 85 000 prêts documentaires soit environ 12,5 livres par habitant en moyenne (contre 3,5 environ avant 1980). Nous estimons à 28 000 le nombre de passages effectués à l'entrée de la bibliothèque durant l'année 1991, ce qui représente au-delà de 110 usagers la fréquentant par jour ouvrable. Les quatre employés (y compris le bibliothécaire), présents selon un horaire déterminé, doivent répondre rapidement aux multiples demandes



Bibliothèque municipale Le Manuscrit (vue extérieure)



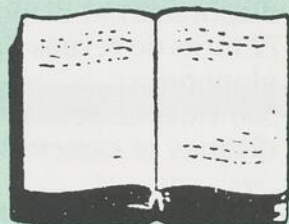
Le personnel de la bibliothèque: Mmes Claire Fortin, Chantal Lacombe, Jocelyne Thériault, Chantal Maltais, M. Jean-Didier Larrue.



La bibliothèque municipale Le Manuscrit suscite un vif intérêt parmi les jeunes par son choix de livres.



Bonne humeur, accueil chaleureux et service professionnel sont de rigueur à la bibliothèque municipale Le Manuscrit.



LIBRAIRIE

Les Éditions Arts, Lettres et Techniques Inc.

LIBRAIRIE ACCRÉDITÉE
747-4784
SERVICE AUX COLLECTIVITÉS
747-4785

LE PLUS VASTE CHOIX
DE LIVRES SPÉCIALISÉS

901, boulevard Ste-Croix
Ville St-Laurent
Montréal, Québec H4L 3Y5

qu'engendre cette activité fébrile. Nul doute pour eux, bien que la tâche soit parfois exigeante, que la satisfaction personnelle d'avoir bien servi la clientèle soit le fruit de leur travail.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE: UNE PARTICIPATION SOCIALE ET UNE ANIMATION CONSTANTE

On tente de se rapprocher le plus possible du citoyen ordinaire, d'une part en étant à l'écoute de ses besoins documentaires; chaque demande à ce niveau est prise en considération et étudiée avec soin, et d'autre part, en collaborant avec les divers médias locaux. Depuis 10 ans, la bibliothèque produit une chronique littéraire dans le journal local et détient une émission radiophonique où l'on fait la présentation des nouveautés littéraires ainsi que leur critique. Chaque année nous organisons des concours adaptés aux différents groupes d'âges, jeunes, adolescents ou adultes, du genre: faire une bande dessinée en trois pages, un récit sur un thème donné, en fait, un concours différent chaque fois. Ceci nous apparaît comme un moyen de cultiver l'intérêt des intéressés. L'heure du conte, réservée aux tout-petits, est également classée au niveau de l'animation.

LES PROJETS

1. Faire davantage de la bibliothèque un centre documentaire voire même informationnel plutôt qu'un endroit servant uniquement aux lectures plaisantes. En somme il s'agit d'orienter les collections davantage en fonction de ressources documentaires variées et adaptées aux besoins professionnels et particuliers en fonction des activités des citoyens.
2. Développer un système informatique adéquat afin d'être encore plus performant dans les divers services fournis.

Nul doute que si ces projets se réalisent, la bibliothèque municipale Le Manuscrit demeurera un lieu de prédilection pour ses usagers.



L'heure du conte



**AGENCE INTERNATIONAL
INTERNATIONALE SUBSCRIPTION
D'ABONNEMENTS AGENCY**

**Au service des collectivités
et des bibliothèques
depuis 1946**

- Les spécialistes de la gestion d'abonnements
- Un catalogue de 10,000 titres
- Des liens avec 2,500 éditeurs à travers le monde

PERIODICA INC.
C.P. 444, Outremont, Québec
H2V 4R6

Région de Montréal : (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais : 1 800 361-1431
Télécopieur : (514) 274-0201



Participants à la table ronde sur le «Partage des ressources», dans l'ordre habituel: M. Michel Bonneau, Mme Maud Lefebvre-Roux, M. Jean Payeur, M. Denis Boisvert, M. Réal Messier, Mme Louise Guillemette-Labory, M. Philippe Sauvageau, M. Jacques Panneton.

PARTAGE DES RESSOURCES: TABLE RONDE

Dans le cadre de la présente livraison portant sur le thème du «Partage des ressources», la revue DÉFI a organisé le 19 juin dernier à la bibliothèque Gabrielle Roy de Québec, une table ronde sur ce sujet. Participaient à cette rencontre: Mesdames Louise Labory, de Ville d'Anjou, Maud Lefebvre-Roux, présidente de l'ADIBIPUQ, Blainville, Messieurs Michel Bonneau, Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques, Jacques Panneton, Ville de Montréal, Jean Payeur, Institut canadien, Québec, Philippe Sauvageau, PDG, Bibliothèque nationale du Québec et Denis Boisvert, coordonnateur de la revue DÉFI, agissait à titre d'animateur.

Précisons qu'au même moment où se tenait cette table ronde, Mme Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, déposait la «Politique culturelle du Québec».

Défi: Selon vous, quelles sont les raisons qui militent en faveur du partage des ressources?

J. Payeur: Dans un contexte de morosité, le plus élémentaire consiste à demander aux gestionnaires de faire plus avec peu. Alors que les ressources locales suffisent à peine à combler les besoins de la population, les administrations municipales cherchent à élargir le financement de leur bibliothèque en offrant des services aux villes voisines. En agissant ainsi, on tente de reproduire le modèle appliqué avec succès dans d'autres secteurs, comme la sécurité publique ou le loisir. Dans le secteur, des bibliothèques demeurent extrêmement faibles et confinées à un très petit «spectre» d'activités. De par sa nature, la bibliothèque s'inscrit intimement dans le tissu urbain, elle répond de manière prioritaire aux besoins du voisinage immédiat. En ce sens, la notion de dividende appliquée à un service de bibliothèque publique m'apparaît comme un leurre.

P. Sauvageau: La notion de partage des ressources implique deux éléments: les économies d'échelle et la qualité des services. Dans chaque région, il existe des centres urbains plus importants qui disposent de fonds documentaires plus importants et qui offrent souvent des services de pointe, lesquels sont plus coûteux. Il serait utopique de penser implanter de tels services sur l'ensemble du territoire. Une ville pourrait garantir le service de pointe et les fonds documentaires mis à la disposition de l'ensemble.

M. Lefebvre-Roux: Il existe des régions où il n'y a pas nécessairement de municipalités plus importantes, où les villes ont toutes la même taille démographique, telle la région nord de Montréal. Il faut plutôt s'interroger sur les façons de faire, de travailler, sur la meilleure façon d'utiliser les crédits.

Défi: Devrait-on parler d'une rationalisation des opérations?

M. Bonneau: Certains parleront du partage des raretés, mais il faut reconnaître que nous avons des richesses, on peut donc parler de mise en commun et de rationalisation.

Au ministère, nous avons la préoccupation de la rationalisation du traitement documentaire et notre plus grande réaction à cet objectif, nous n'avons pas le réflexe du prêt entre bibliothèques (PEB), alors qu'il s'en fait 30 fois plus en Ontario. Par exemple, si un client demande un ouvrage, on s'empresse à

commander l'ouvrage sans s'interroger sur la pertinence du titre par rapport au fonds. Doit-on nécessairement acheter tous les titres?

L. Labory: La tendance de la société étant de ne pas injecter de crédits nouveaux mais tout simplement de transférer ces crédits, les bibliothèques publiques sont soumises à ce même scénario. Le mouvement est à la rationalisation.

Lorsque le ministre Ryan parle de fusions municipales, il faudra penser à la fusion des bibliothèques, il faudra penser à des mises en commun. La rationalisation a pour objet d'éviter le gaspillage, la duplication des services de soutien pour que tous les crédits disponibles ne servent qu'à améliorer le service à la clientèle.

Au niveau du partage des ressources, on a implanté une expérience de PEB grâce à une subvention de 44 000\$ du MAC suite aux recommandations du rapport Aubry-Denis, l'expérience est simple et concluante, sans grande infrastructure; ce service est apprécié et permet une rationalisation des budgets. Cette expérience n'a jamais été reprise ailleurs.

Nous sommes condamnés à la rationalisation.

J. Panneton: Les municipalités sont vraiment soumises à une pression économique qui les oblige à rationaliser. Cette pression est répercutée sur les bibliothèques comme sur l'ensemble des services municipaux. Les bibliothèques sont donc confrontées à une lutte de légitimité comparée avec les autres services.

La pertinence des dépenses de bibliothèques sera reconnue en autant que soient démontrés des efforts de rationalisation. Les municipalités auront peut-être tendance à regarder en terme de réductions de dépenses: la défense des positions acquises, voire même l'augmentation de la part du budget, sera alors d'autant moins difficile que les bibliothèques pourront démontrer leur efficacité comparée. Nous sommes condamnés à la rationalisation.

J. Payeur: Si l'on revient sur la problématique du PEB dans un contexte de bibliothèque-ressource ou dans une région où une seule bibliothèque est bien dotée, le danger du PEB est que la même bibliothèque soit toujours sollicitée. Le PEB, tous demandent la même chose et le PEB concerne souvent des titres spécialisés, lesquels ne se retrouvent pas nécessairement dans les bibliothèques publiques mais plutôt à la bibliothèque universitaire. Le danger du PEB est de mettre en commun ce qui est déjà en demande localement.

L. Labory: Dans l'expérience vécue sur l'île de Montréal, où la Ville de Montréal n'est pas participante et où il a été convenu que la bibliothèque de Ville Saint-Laurent qui a sa tradition de bibliothèque-ressource, ne serait pas sollicitée à outrance, il a également été convenu entre les membres de la CDBPIM que les best-sellers ne seraient pas admissibles au PEB.

À Anjou, avec une population de 7% d'anglophones, nous prêtons des titres à Westmount, parce que nous avons développé des collections différentes.

J. Payeur: Il y a certainement lieu de définir des volets spécialisés, des créneaux qui pourraient faire l'objet d'ententes spécifiques.

P. Sauvageau: Il faut faire des distinctions majeures dans les termes. Rationaliser au budget n'a que peu de relations avec le partage des ressources. Lorsqu'on parle de traitement, il s'agit de gestion interne. Les questions sont corollaires, mais il s'agit de choses différentes.

Le partage des ressources a pour seul objectif de donner de meilleurs services à la clientèle. Lorsque l'on pense aux services de référence qu'offre la Metro Toronto Public Library à l'ensemble des citoyens de Toronto, il s'agit d'un partage des ressources, non pas en termes d'économie d'argent, mais un meilleur service à la clientèle et à chacune des municipalités qui n'auraient pas les moyens de s'offrir un tel service. Le partage des ressources vise à identifier des secteurs pour améliorer la qualité des services. Il s'agit d'un service de pointe qui peut être étendu à un plus grand nombre. Partager des ressources signifie partager des services pour le bénéfice de la population. Il faut cibler les services, les interventions.

Il ne s'agit pas d'une économie. Le rapport de la Commission d'étude sur les

Défi: Pour quelles raisons majeures doit-on arriver au partage des ressources?

Défi: Est-on d'accord pour affirmer que le but ultime du partage des ressources, ce sont de meilleurs services à nos clientèles plutôt que de parler d'économie?

Défi: Il y a actuellement une volonté commune d'offrir aux clientèles de meilleurs services par le biais de nouvelles technologies, les systèmes informatiques. Il y a d'énormes possibilités: les catalogues collectifs, les interrogations en ligne, etc. on sent et on sait qu'on peut faire des économies, mais que faire avec ce principe de l'autonomie municipale; chaque ville défend chèrement ce principe et réagit à toute imposition de normes et critères fixés par d'autres instances. Il va donc falloir instituer des règles, des normes et un organisme national qui fixe des balises avec des programmes incitatifs. Il y aura des municipalités qui préféreront agir en autonomiste. Quel serait le rôle du ministère de la Culture dans tout ce débat?

Défi: Le MAC entend-il respecter l'autonomie des régions? Attend-on que le mouvement parte des régions? Y aura-t-il des programmes, des directions émises?

bibliothèques publiques ne parlait pas d'économie, mais on précisait que quelqu'un devrait payer, parce qu'il s'agissait de services améliorés, non pour un groupe en particulier ou une municipalité, mais pour une région. Il s'agit de services de qualité offerts à de moindres coûts.

J. Payeur: Si les bibliothécaires parlent de meilleurs services à la clientèle, le pouvoir politique, quant à lui, parle de faire des économies, notamment en vendant des services techniques à la ville voisine.

M. Lefebvre: Dans les villes moyennes, la rationalisation des services documentaires, i.e. la nouvelle façon de penser, plutôt que de travailler chacun pour soi, nous posons des jalons pour l'établissement d'un réseau, et même si, au-delà des économies réalisées, on pourrait modérer les augmentations.

Certains directeurs de bibliothèques, isolés sur le territoire, qui ont à défendre leur budget auprès de leur conseil, ne profitent pas d'une expertise comme en milieu plus urbanisé.

Il s'agit d'un instrument extraordinaire d'intervention dans le cadre d'un réseau où on retrouve des avantages économiques certains, on peut au niveau des normes qualitatives négocier des conditions avantageuses.

M. Bonneau: Avant de répondre à la question, je voudrais apporter quelques nuances. Il y a une chose claire et évidente: le seul objectif visé lorsque l'on parle de partage des ressources, c'est toujours d'offrir le meilleur service possible au citoyen et au meilleur coût possible. La raison qui nous amène, qui nous motive à parler de rationalisation, de partage, c'est la rareté des ressources, le contexte économique. Nous n'avons plus les mêmes facilités financières ou autres pour offrir des services meilleurs. Par contre, on veut maintenir ce même objectif de conserver la même qualité de service. Conclusion logique: on doit rationaliser, partager.

Lorsque la Commission d'étude écrivait que le partage des ressources ne signifiait pas nécessairement une diminution des coûts, au ministère, on est conscient de cet élément. Ce partage n'entraîne pas et surtout pas, une diminution des coûts mais représente, à certains égards, des coûts supérieurs.

Une municipalité qui dispose de plus de ressources (financières, matérielles, documentaires) par rapport à une bibliothèque plus jeune serait plus sollicitée: que l'on pense en termes de PEB ou bibliothèque-ressource, il faudra penser, imaginer des mesures compensatoires.

La communication entre partenaires, le transport, etc. les réseaux régionaux ou national.

La politique culturelle fait état de cette orientation: «Une nouvelle philosophie d'action, axée sur la coopération et le partage de services, doit également imprégner l'action envisagée au sein des bibliothèques.»

C'est là l'approche formelle pour laquelle des crédits nouveaux seront rendus disponibles.

M. Lefebvre: Le COBREN, depuis plusieurs années, vit des expériences de partage des ressources ou de rationalisation du développement des collections, en complémentarité les uns par rapport aux autres.

M. Bonneau: «Le gouvernement entend se fonder sur la particularité de chacune des régions afin de planifier l'aménagement de chacune des régions». Nous déclencherons des opérations qui dégageront des perspectives, au-delà de l'amoncellement des recherches et études faites, qui nous amèneront aux gestes, à l'action. Il faut passer à l'action...

J. Panneton: On a parlé de donner le meilleur service possible aux usagers comme définition de partage des ressources: je pense qu'il faudrait plutôt de donner chaque service au meilleur coût possible, ce qui est différent. Le meilleur service possible, c'est un objectif sans limite. En terme de rationalisation, chaque service au meilleur coût possible est un objectif plus réaliste. D'où l'importance stratégique de l'efficacité.

Le partage des ressources, ce n'est pas non plus de l'ésotérisme et ne fait pas

Défi: Je me faisais le porte-parole de M. Serge Gareau (qui devait être avec nous) de l'Union des Municipalités du Québec pour orchestrer ce partage. L'Union croit au respect de l'autonomie, mais contre la présence forcée de structures ou règlements. Ce que les municipalités veulent, c'est le libre-choix de chacun; favorables à des normes incitatives pour favoriser la mise en place des programmes de partage des ressources, technologies ou de traitement documentaire, etc.

nécessairement pas appel à des structures. Quand la Bibliothèque municipale de Montréal coédite la bibliographie *J'ai retrouvé mes lunettes*, elle partage avec les autres une expertise qui a coûté des sommes substantielles à la Ville de Montréal et au gouvernement canadien. Elle recouvrira peut-être sa contribution aux frais de production, mais non tout son investissement. Ceci est du partage de ressources expertes dont toute bibliothèque peut bénéficier.

Lorsque l'on parle de partage des ressources, je ne suis pas pressé de discuter des structures. Les bibliothèques doivent cheminer. Les structures vont prendre soin d'elles-mêmes, en autant que les directeurs de bibliothèques intègrent la préoccupation du partage dans leur quotidien, qu'ils la gèrent à l'horizontale avec les collègues. Si on commence par les structures, on va entrer dans les querelles de juridictions. Il ne faut pas s'imaginer que les bibliothèques vont solutionner les questions des regroupements municipaux, des rapports intermunicipaux et du contentieux Québec/municipalités.

L. Labory: «Les municipalités devraient s'assumer face à Québec lorsqu'elles revendiquent leur autonomie», disait récemment un ancien permanent de l'UMQ. Elles doivent arrêter de quémander à Québec. Tant que nous aurons cette mentalité d'aller demander l'aumône à Québec, le gouvernement ne pourra prendre au sérieux ce concept d'autonomie et plus particulièrement en fonction des bibliothèques.

Pour l'instant, la seule subvention que reçoivent les municipalités du gouvernement est celle de la bibliothèque et les villes s'y accrochent.

Si le virage que prône la politique culturelle est un virage de réseau de l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec, oui nous sommes d'accord.

M. Bonneau: Oui, mais dans le respect de l'autonomie des municipalités.

P. Sauvageau: Le gouvernement ne semble pas vouloir imposer aux municipalités la gratuité suite à leur réaction négative, même si cet élément était prévu dans la loi.

J. Panneton: Face à une apparence de contradiction, il faut souvent chercher la rationalité en dehors du discours. Il peut paraître à prime abord incohérent que le gouvernement se désengage des bibliothèques publiques alors qu'il intervient massivement en éducation et en santé.

Mais à bien y regarder, on s'aperçoit que toutes les interventions récentes dans ces trois secteurs ont été faites sous l'angle de la crise financière; on a même abordé l'euthanasie sous cet angle!

Le ministre des Affaires municipales décentralise sans broncher sous les récriminations municipales. Dans ce débat, les bibliothèques publiques ne comptent pas, vu de Québec, pour deux raisons. Premièrement, elles sont placées sous un régime d'exception qui dérange un peu dans la perspective générale d'une prise en charge locale des services locaux. Deuxièmement, elles représentent si peu par rapport à l'éducation et la santé que le gouvernement n'est pas très sensible à leur importance collective.

Le gouvernement impose donc ses décisions aux municipalités strictement sur la base de ses contraintes financières. Il ne faut donc pas se fier aux municipalités et au gouvernement pour sortir les bibliothèques de leurs difficultés actuelles.

M. Lefebvre: Pour l'instant, cette notion d'autonomie sert d'alibi aux municipalités. En s'établissant en réseau, les bibliothèques poseraient les premiers jalons: pour le traitement, sous prétexte d'économie, éventuellement nous aurons les outils d'intervention, tout comme nous sommes membres de regroupements sans avoir à passer par les instances supérieures.

M. Bonneau: Souvent les municipalités nous disent lorsque l'on parle de réseaux ou de services nouveaux que rien n'est prouvé, que les programmes et les subventions sont convenables, que l'on préfère les programmes actuels.

Il faudra revoir le financement. On ne peut pas demander à une municipalité de développer un logiciel de communication entre les bibliothèques ou d'agir à

titre de bibliothèque-ressource sans évaluer l'impact, notamment financier, de ce choix.

P. Sauvageau: Plus on veut améliorer les performances, plus les coûts apparaissent. Les BCP sont le plus bel exemple de partage des ressources, i.e. que chaque municipalité ne pourrait par elle-même se donner un service de qualité. La centrale, financée par l'état, donne les services aux localités. Individuellement, elles ne pourraient se donner un service de qualité, convenable, mais l'état doit assumer le financement de la structure.

Défi: Pour en arriver à une forme de partage des ressources, on semble dire qu'il ne faudra compter que sur nous-mêmes, sur notre propre dynamisme, notre capacité d'organisation. Les mouvements actuels de concertation, de coopération sont des manifestations locales et non imposées par d'autres.

P. Sauvageau: Autre exemple de partage des ressources, celui de la CREPUQ et de l'entrepôt commun.

Défi: Nous sommes d'accord avec les principes du partage des ressources et sur notre propre dynamisme sans faire intervenir les instances supérieures. Concrètement, en termes de priorités, par quoi devrait-on commencer?

M. Bonneau: Seulement pour rassurer, lorsque l'on parle de partage des ressources, de PEB, de développement et de coopération, on est conscient au MAC que le ministère devra s'impliquer.

P. Sauvageau: Le gouvernement trouve l'argent pour réaliser ses priorités, dit-on. Le ministère des Affaires culturelles a bénéficié de budgets plus importants. De grands équipements furent construits, tels les musées. Le ministère doit assumer une partie importante des coûts reliés au fonctionnement de ces grandes institutions. La construction, des infrastructures dans ce cas-ci, a généré des besoins d'opération. Une partie importante de l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du ministère des Affaires culturelles fut investie dans les dépenses d'opération de ce développement. Le ministère, s'étant donné des priorités, a trouvé les crédits nécessaires pour y faire face. À la CREPUQ, les directeurs des bibliothèques universitaires analysent des secteurs d'intervention susceptibles d'entraîner des économies d'échelle, tel le partage des collections de périodiques spécialisés. Il faut tabler sur des situations concrètes. Que peut-on faire ensemble pour donner de meilleurs services au moindre coût?

Défi: Quelles devraient être les priorités?

M. Lefebvre: Le comité mixte MAC-BPA a convenu de mettre en priorité la rationalisation du traitement documentaire.

M. Bonneau: Une préoccupation du MAC, dans un contexte de raretés, c'est de rationaliser des services, réaliser des économies et faciliter l'amélioration d'autres services plus appropriés aux citoyens.

Pour nous, la rationalisation du traitement documentaire signifie entre autres qu'au Québec, on retrouve le moins d'endroit possible où les effectifs sont utilisés pour effectuer du catalogage et de la classification.

J. Payeur: En faisant la liste des activités de coopération, il faut parler de pièce à pièce. Dans le bloc de la coopération pour le traitement documentaire, on retrouve trois éléments qui reviennent et qui peuvent être mises en commun: l'acquisition, le catalogage et la préparation matérielle.

Certaines bibliothèques ont développé des expertises, que l'on pense à la littérature pour enfants.

Le premier obstacle qui intervient, c'est celui de la normalisation, l'esprit de clocher intervient. Ceci est concret et constitue un premier obstacle à la coopération.

M. Bonneau: Il s'agit d'un problème contournable...

L. Labory: Si les gens y voient des avantages, on peut minimiser ce problème.

J. Payeur: Dans la région de Québec, on retrouve une bibliothèque où 75% de la masse salariale va pour le traitement documentaire.

Par des achats regroupés, on peut coopérer au-delà des problèmes de pochettes, de codes zébrés. Le COBIPUQ a mis en place un fonds régional de vidéocassettes.

L'animation pourrait être effectivement profitable comme élément de partage. Si la bibliothèque peut rentabiliser une activité d'animation qui a été jouée pendant 5-6 semaines en l'exportant ou en partageant les coûts de production avec d'autres bibliothèques.

Le marketing est sûrement une des formes les plus répandues parmi les regroupements régionaux. Les activités conjointes en regard avec l'animation du livre, que l'on pense aux salons du livre, signets, sacs, etc., activités qui ne génèrent pas d'obstacles ou d'irritants.

Une dernière formule à développer, vendre le «success story», ou la bibliothèque franchisée. Une bibliothèque pourrait conserver son autonomie, mais on y vendrait une franchise, i.e. on implante le service avec un contrôle de qualité. Ceci pourrait s'appliquer aux localités entre 10 000 et 15 000 habitants.

J. Panneton: Cette liste de sujets à coopération est intéressante, mais si nous revenons à la question à savoir par où nous devrions commencer, il faut répondre: aller au plus difficile, au plus douloureux. Il y a des contraintes à la coopération. On parlait de l'autonomie municipale, il faut aussi parler de l'autonomie-bibliothécaire. La coopération suppose un certain nombre de compromis.

Il y a notamment des coûts cachés. Lorsqu'ils deviennent transparents, il faut alors discuter de transfert de ressources. Par exemple, en catalogage coopératif, vous trouverez en réseau des bibliothèques plus riches, d'autres plus rapides, d'autres plus pauvres, peut-être même des paresseuses. Faut-il alors que les plus rapides nourrissent la base de données sans compensation parce que le partage des ressources est une vertu? Et alors, de quel partage parlerait-on?

Ceci est un défi pour nous-mêmes et notre test est celui des compromis.

Défi: Quel devrait être le rôle de la SDM dans ce scénario de traitement documentaire?

L. Labory: À Anjou, nous avons eu, à une certaine époque, à faire un choix entre un catalogage-maison automatisé et SDM. Le service qu'offrait SDM ne nous permettait pas de rencontrer nos objectifs qui visaient à mettre à la disposition des citoyens les documents presque aussi rapidement qu'en librairie.

Aussi, avec un serveur unique, il n'y a pas de libre-marché et le client est dépendant. Souvent, la piètre qualité va avoir comme effet qu'on va mettre en place un service parallèle de catalogage, il y a donc gaspillage. On doit trouver une formule qui permette la stimulation.

Défi: Actuellement, on retrouve SDM, la BNQ, les BCP et chaque bibliothèque autonome qui a son équipe de catalogueurs; dans tout ceci, il faudra s'entendre et mettre de côté les caprices et en arriver à une concertation.

L. Labory: Vouloir que les volumes arrivent rapidement à la disposition des lecteurs ne constitue pas un caprice.

P. Sauvageau: Il faut surtout améliorer ce qui existe et le principal reproche que l'on pouvait adresser à SDM était surtout le délai de traitement des best-sellers. On y retrouvait près de 80% des acquisitions régulières. Le problème de SDM n'est pas la capacité de production, mais plutôt la difficulté d'identifier les best-sellers, de les prioriser. L'approvisionnement constitue une autre faiblesse puisque SDM n'achète pas et son approvisionnement se fait selon le bon vouloir des éditeurs ou par le traitement demandé par la Ville de Montréal. Il faudrait aider SDM à être plus performant au niveau du traitement des best-sellers.

Plutôt que de mettre en place une nouvelle structure, j'aimerais mieux travailler à aider SDM à être plus performant en solutionnant les principales lacunes: l'approvisionnement et le traitement plus accéléré.

Au niveau de la Bibliothèque nationale du Québec, il y avait du retard pour le traitement des ouvrages québécois. Une analyse de la chaîne de production a permis de réduire le temps de traitement de l'édition commerciale à cinq jours à compter du moment où les volumes sont livrés à la bibliothèque. Le catalogage avant publication permet d'accélérer encore plus le processus. On souhaite même de publier un Livre Hebdo québécois avec les éditeurs à l'instar de la France.

M. Lefebvre: Je partage l'opinion du libre-marché. Cela est stupéfiant pour une petite municipalité cliente et lorsque l'on parle de satisfaction de la clientèle et que l'on paie pour le service, on est étonné que l'on se déclare insatisfait des

délais de production.

J. Panneton: Je suis également d'avis qu'il faut consolider nos acquis. Il ne faut pas tomber d'autre part dans la pensée magique et s'imaginer qu'un livre sera disponible la veille de sa sortie en librairie. Certaines contraintes sont inhérentes à l'organisation d'une bibliothèque; cela implique la nécessaire acceptation de compromis qui dépendent des réalités locales.

Il faudrait également relier l'étude de la question de la rationalisation du traitement documentaire avec les résultats de l'étude sur l'automatisation. Il y a des conditions à réaliser pour qu'un échange d'informations catalographiques puisse se faire. Il ne faut pas exclure à priori le catalogage coopératif. On pourrait constituer un certain nombre de bibliothèques en réseau coopératif de base.

L. Labory: SDM a pris une tangente intéressante en tenant compte des réalités nouvelles du marché, en créant des alliances avec le milieu et en créant des banques de données pour la francophonie. Certains délais sont raisonnables, mais il faut s'entendre sur des minimum et des maximum acceptables.

Un des problèmes de SDM est son financement. La participation du MEQ est à croissance zéro, ce qui a entraîné une rationalisation, on a ciblé les objectifs et le serveur québécois aurait pu être une solution.

Il nous faut faire une nouvelle analyse avec nos acquis, avec le portrait des réalités.

Défi: Y aurait-il, de la part de SDM, des ajustements à faire, d'autres études à refaire en concertation avec le milieu?

L. Labory: Il y a des mécanismes à développer, il s'agit d'une concertation à faire.

M. Bonneau: SDM ne semble pas réfractaire à ces ajustements.

J. Panneton: Si SDM cessait ses opérations demain, serions-nous plus avancés?

L. Labory: SDM a traversé une crise difficile et en rationalisant, en focalisant et en révisant sa mission elle a mieux cerné les problèmes.

Défi: En conclusion?

P. Sauvageau: On a des propositions concrètes et le débat est lancé. Une table de concertation pourrait poursuivre le débat et sensibiliser le milieu.

J. Panneton: Ce n'est pas une conclusion puisque nous devons continuer de gérer notre situation. Comptons d'abord sur nous-mêmes. Développons une attitude active par rapport au partage des ressources. Identifions quelques priorités concrètes sur lesquelles nous pouvons exercer un contrôle. En allant ensemble au bout d'un objectif simple, nous accomplirions aussi une valorisation du processus de coopération. La consolidation d'équipe ne se fait pas par la dynamique de groupe mais par la réalisation de projets.

J. Payeur: Les éléments concrets de projet nous amènent au-delà des susceptibilités municipales. Avec un projet concret autour d'une table et malgré les velléités régionales, on en arrive à des réalisations.

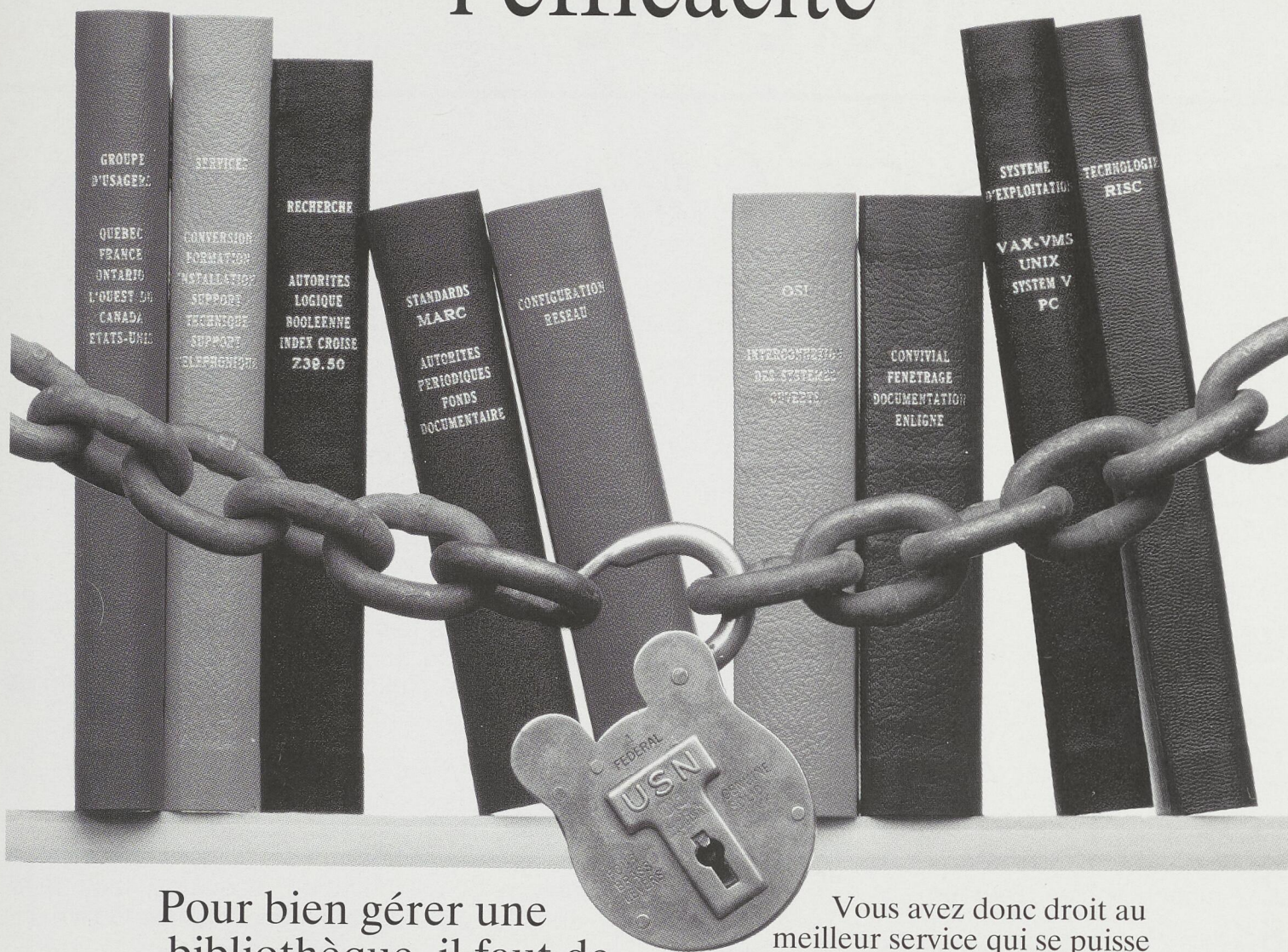
M. Bonneau: Dans le secteur du partage des ressources et de la rationalisation du traitement documentaire, nous avons mis sur pied un groupe de travail pour poursuivre la réflexion. Des gestes concrets seront posés au cours des prochains mois, lesquels découlent de la politique culturelle.

M. Lefebvre: Nous avons demandé au MAC d'avoir l'assurance que des choses, des propositions concrètes seront faites aux directeurs des bibliothèques lorsqu'ils assisteront au Forum de l'ADIBIPUQ en mai 1993.

L. Labory: J'insisterais surtout sur le fait que nous ne devons compter que sur nous-mêmes et ne pas attendre que d'autres décident pour nous. La pire attitude en serait une d'attentisme face au gouvernement. Nous n'avons pas besoin de grand cadre ou de structure. L'ADIBIPUQ et les regroupements ont été créés spontanément pour répondre à des besoins précis sans qu'on ait demandé l'autorisation à quiconque.

Défi: Nous vous remercions pour cette participation, nous sommes persuadés que les propos vont porter fruit et qu'en 1993, on devrait voir les premiers germes de ces partages des ressources.

la clé de l'efficacité



Pour bien gérer une
bibliothèque, il faut de
bons outils.

Utiliser multiLIS, c'est pouvoir
profiter de l'efficacité inégalable d'un
système de gestion plus rapide et
plus complet.

De plus, multiLIS vous est proposé par
le leader québécois en gestion
informatisée de bibliothèque.

Vous avez donc droit au
meilleur service qui se puisse
trouver en matière d'équipement,
d'installation et de service
après-vente.

multiLIS, c'est l'efficacité de
l'informatique. Mais c'est aussi
l'assurance de pouvoir compter, avant
comme après, sur les conseils des
meilleurs spécialistes qui soient.

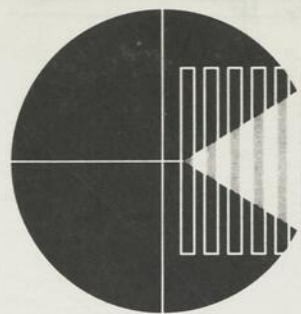
multiLIS, c'est la bibliothèque
mieux informatisée.



Siège social:
Tél.: (514) 878-9090
Europe:
Tél.: (011-33-1) 42 86 80 20

multiLIS

la clé de l'efficacité



Les
Encyclopédies
Populaires inc.



ALPHA



ATLAS



LIVRE DE PARIS — HACHETTE

NOUVEAUTÉ

Les génies de la littérature



ATLAS 1992

Une incitation à la lecture, une invitation à la découverte.
Tous les siècles, toutes les lectures, tous les genres.

60 oeuvres littéraires
magnifiquement reliées vert et or, des plus grands
auteurs de tous les temps

accompagnés de:

12 grands volumes composés de:
1 tome — Antiquité
1 tome — Moyen Âge Renaissance
1 tome — XVIIe siècle
1 tome — XVIIIe siècle
4 tomes — XIXe siècle
4 tomes — XXe siècle

120 monographies d'auteurs

1080 monographies des plus grandes oeuvres
littéraires totalisant plus de

2400 pages.

Ouvrage encyclopédique:

12 volumes
Parus: 3 volumes

Oeuvres littéraires:

60 titres
Parus: 15 titres
Liste des titres envoyée sur demande

Les innombrables visages du roman, de
la poésie, du théâtre, de la philosophie.

Oeuvres en version intégrale.

Auteurs et oeuvres présentés et analysés de
manière à la fois rigoureuse et synthétique.

Résumé de l'oeuvre et extraits des meilleures
pages.

Abondamment illustré par des oeuvres de
grands artistes de tous les temps.

Conçu et réalisé par les meilleurs spécialistes:
universitaires, critiques, écrivains, historiens,
sous la haute direction de Christian Gallimard.

Une aide incomparable pour les élèves et les
étudiants.

Un ouvrage où savoir devient plaisir.

	Le volume	115,00\$
	La série	1 380,00\$
Les oeuvres littéraires	De 1 à 19 titres	22,95\$ ch.
	De 20 à 39 titres	21,95\$ ch.
	De 40 à 59 titres	20,95\$ ch.
	Les 60 titres	19,95\$ ch.
	ouvrage complet	2 577,00\$

Nous assumons toujours et partout les frais d'appel et de livraison.